

15-15381
28
1C
upl N

**ARGENT, RELIGION
ET
POUVOIR
EN
NOUVELLE-CALEDONIE**

A. Ballande et les évêques,
1885 - 1935

Jean Marie KOHLER
et
Dorothy SHINEBERG

F38677

**ARGENT, RELIGION
ET
POUVOIR
EN
NOUVELLE-CALEDONIE**

**A. Ballande et les évêques,
1885 - 1935**

Jean Marie KOHLER

et

Dorothy SHINEBERG

ARGENT, RELIGION et POUVOIR en NOUVELLE- CALEDONIE

A. Ballande et les évêques, 1885-1935.*

Jean Marie KOHLER et Dorothy SHINEBERG**

"L'édifice le plus imposant de la ville est la cathédrale catholique romaine: une belle construction en pierre édifée par les bagnards, qui manifeste avec éclat l'influence de l'Eglise sur les affaires de l'île. Cette influence n'est concurrencée que par la Maison Ballande et Fils, dont le directeur à Nouméa, M. Laroque, est familièrement surnommé le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie." ¹

Le consul britannique qui écrivit ces lignes en 1921 à Nouméa, T.D. Dunlop, ne se trompait pas en soulignant la double influence exercée par l'Eglise catholique et la Maison Ballande sur l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Mais s'il avait eu connaissance des sommes importantes qu'André Ballande avait versées à la Mission pour la construction de la cathédrale, et s'il avait su que l'homme d'affaires continuait à financer l'aménagement et l'entretien du lieu de culte, il aurait certainement trouvé encore plus éloquente la symbolique de cet édifice dominant la ville. Pourtant, la nature des rapports unissant l'Eglise et la firme Ballande a toujours été occultée. La littérature anticléricale de l'époque insinuait que la surprenante alliance qui liait ces partenaires n'avait d'autre raison que l'appât du lucre, mais il est sûr que les passions partisans l'emportaient sur l'objectivité dans cette polémique.

Il est assez difficile, en général, d'établir ce que fut vraiment l'histoire des rapports entre le grand négociant et les institutions religieuses - ou politiques. Les adversaires du colonialisme ont toujours eu tendance à considérer que la religion et le capitalisme ont agi comme des alliés, s'épaulant mutuellement et servant ensemble les intérêts de la domination occidentale. A l'opposé, d'autres observateurs ont soutenu que les Eglises ont plutôt contribué à atténuer les malheurs que la colonisation entraînait pour les populations indigènes. Mais faute de données historiques précises sur les relations entre les autorités religieuses et les agents de

* Cet article est une version revue et augmentée de celui publié en anglais dans *The Journal of Pacific History*, vol. XXV:1, June 1990, pp.3-21, sous le titre "Church and Commerce in New-Caledonia. Ballande and the Bishops, 1885-1935". Il constitue l'ébauche de la monographie que les auteurs espèrent produire sur le sujet. Nous tenons à remercier ici, pour l'aide qu'ils nous ont apportée, S. Henningham et J.B. Shineberg, ainsi que F. Auer, J.R. Kohler, et T. Kok.

** ORSTOM, Paris; et ANU, Canberra.

¹ T.D. Dunlop, Consul de Grande-Bretagne à Nouméa, Compte rendu au Foreign Office, 1921, Londres, Foreign Office, General Correspondence, Political, F.O. 371/6996/6729.

l'économie coloniale, il n'a guère été possible jusqu'à présent de dépasser ce genre de généralités. Les missionnaires ont certes laissé de nombreux écrits, mais ils ne traitent que rarement de leurs rapports avec les maisons de commerce; quant à celles-ci, elles ne se sont pas montrées empressées à ouvrir leurs archives aux chercheurs². Les documents de la famille et des Etablissements Ballande n'étant toujours pas accessibles³, il a fallu la découverte d'une exceptionnelle collection de lettres dans les archives de l'Eglise catholique à Nouméa pour rendre possible la présente étude⁴. Le lot se compose de plus de trois cent cinquante missives, adressées aux évêques de Nouméa entre 1885 et 1935, par A. Ballande, qui fut durant cinquante-cinq ans à la tête de la maison de commerce qui porte son nom. Hormis une vingtaine de lettres écrites par les évêques, cette correspondance ne comprend que les envois de l'homme d'affaires, mais elle n'en est pas moins instructive quant aux liens qui unirent l'Eglise et le négociant. Confrontée avec d'autres documents de l'époque, comme les journaux et les archives officielles, elle fournit un éclairage original et des plus révélateurs sur une période cruciale de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Même si le matériau disponible met en évidence des divergences entre les évêques et A. Ballande, il confirme de façon indiscutable que l'Eglise collabora étroitement avec la firme qui, à Nouméa, représentait de la façon la plus éminente le capitalisme colonial. Du même coup, ce matériau tend à infirmer l'hypothèse selon laquelle l'Eglise aurait exercé une action modératrice notable sur le cours de la colonisation dans cet archipel.

² Les personnes impliquées dans les relations entre le commerce, la religion et le pouvoir ont généralement pris grand soin de tenir leurs initiatives secrètes durant leur vie, et leurs descendants montrèrent souvent de la mauvaise volonté à mettre à la disposition des chercheurs les documents en leur possession. Pourtant, la vérité historique qu'il est possible de reconstituer aujourd'hui est rarement aussi sombre que les descriptions laissées par leurs adversaires, et elle est toujours plus complexe.

³ Dans *Histoires de famille* (copie, s.l.n.d. - pp.123-163), H. Ballande fournit d'utiles informations sur les activités maritimes, commerciales et industrielles de ce "*patron hors série*" que fut son illustre parent, A. Ballande. Mais l'inspiration hagiographique de cet ouvrage, dépourvu de toute référence aux sources historiques, a conduit son auteur à masquer ce qui, dans les pratiques coloniales de A. Ballande, n'était pas en harmonie avec "*sa simplicité, sa bonté et son libéralisme*".

⁴ Estimant que la vérité est mieux servie par les documents que par la malveillance des uns ou l'idéalisme des autres, l'archevêché de Nouméa a permis l'exploitation de cette correspondance.

Les lettres de A. Ballande, ainsi que divers documents concernant ses relations ou celles de ses Etablissements avec la Mission catholique en Nouvelle-Calédonie, sont conservés dans les archives de l'archevêché de Nouméa (citations référencées ici AAN). D'autres documents échangés entre les mêmes partenaires ou se rapportant à leurs relations, dont une vingtaine de lettres de A. Ballande, ont été trouvés dans les archives centrales de la Société de Marie à Rome (référencées ici AMR).

Le dépouillement de la correspondance de A. Ballande ayant été effectué avant le classement des archives de l'archevêché de Nouméa par le P. Théo Kok, nous avons le regret de ne pas pouvoir renvoyer aux références de l'inventaire actuellement disponible. Quant aux archives relatives à la Nouvelle-Calédonie qui sont conservées à la Maison mère de la Congrégation des Pères Maristes à Rome, elles ne sont pas encore inventoriées.

Nous n'avons pas estimé utile de conserver telles quelles, dans les citations présentées au fil de cette étude, les fautes d'inattention que comportent les originaux; et pour faciliter la lecture des textes cités, nous avons légèrement modifié, çà et là, leur ponctuation.

Le réseau océanien de la Maison Ballande, initialement spécialisée dans le commerce des vins de Bordeaux, fut créé par Armand-Louis Ballande au milieu du XIX^{ème} siècle⁵. A mesure que ce négociant privilégia les transports maritimes, le commerce avec le Pacifique devint son occupation majeure - surtout après la colonisation française des Iles Marquises, de Tahiti et de la Nouvelle-Calédonie. En 1882, la succession de A.-L. Ballande échet à son fils André. Porté par une intense ferveur religieuse et patriotique, le jeune Ballande pensait que son inclination pour les transports maritimes lui offrait, de façon providentielle, la possibilité d'œuvrer simultanément à la propagation de l'Evangile et de la gloire de la France dans le nouveau monde des îles du Pacifique. Il s'engagea avec beaucoup de dynamisme dans des entreprises variées, comme les activités minières et agricoles en Nouvelle-Calédonie, la commercialisation du coprah aux Nouvelles-Hébrides (devenues le Vanuatu), et l'importation de travailleurs sous contrat en provenance du nord de la Mélanésie (Nouvelles-Hébrides et îles Salomon), de l'Indochine (aujourd'hui le Vietnam), de Java (l'une des deux principales îles de l'actuelle Indonésie), puis du Japon. Mais son action la plus spectaculaire consista à implanter un vaste réseau de magasins dans tous les archipels qui se trouvaient alors sous influence française dans cette région du globe. Nouméa devint et resta le quartier général du vaste empire commercial qu'il créa en Océanie. L'importance de la Maison Ballande fut telle qu'elle réussit à se maintenir jusqu'à présent dans les trois Territoires français du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, et Polynésie française), ainsi qu'au Vanuatu.

C'est en 1884, à l'occasion de son premier voyage en Nouvelle-Calédonie, que A. Ballande, alors âgé de vingt-six ans, fit la connaissance de Mgr. Hilarion Fraysse. Il fut très impressionné par l'évêque, et une profonde amitié, aussitôt renforcée par une solide conjonction d'intérêts, s'établit entre les deux hommes. Elle donna lieu à une correspondance nourrie et chaleureuse dès que le négociant fut de retour en France. A. Ballande voyait en Mgr. Fraysse un père, au point d'être tracassé par la question de savoir si l'affection qu'il lui portait était compatible avec le respect religieux qu'il devait à l'évêque⁶. Il sollicitait ses conseils pour les problèmes les plus variés de son existence, en l'appelant son "*mentor*"⁷. Mais, si sa foi religieuse et ses autres motivations personnelles comptaient certainement pour beaucoup dans ces relations,

⁵ P. O'Reilly, *Calédoniens*, Paris, Société des Océanistes, 1980, p. 17.

⁶ Ballande à Fraysse, 1^{er} août 1894, AAN. Il parle de la "*consolation temporelle*" que lui procurait cette affection, en rappelant son malheur d'avoir été "*privé de mère à 9 ans et de père à 24*".

⁷ Ballande à Fraysse, 4 août 1902, AAN.

les préoccupations d'ordre commercial n'étaient jamais oubliées, et le négociant trouvait de multiples avantages dans les liens étroits qu'il entretenait avec l'évêque. Il était particulièrement précieux pour lui, qui résidait à 20.000 km de Nouméa, de disposer d'un interlocuteur de confiance dans la colonie.

On ne sait rien de précis sur les sentiments personnels que Mgr. Fraysse nourrissait envers A. Ballande. Ce qui est certain, par contre, c'est que l'Eglise tira largement profit de son association avec le négociant, qui ne se départit jamais d'une remarquable générosité envers elle. A. Ballande ne se contentait pas de gratifier occasionnellement la Mission de dons importants, pour faire dire des messes aux intentions de sa famille et pour financer telles ou telles bonnes œuvres, mais il effectua des prélèvements systématiques sur les bénéfices que lui rapportaient certaines spéculations, pour les verser à l'évêque. Même dans les moments difficiles, il s'astreignait autant que possible à payer ce qu'il appelait sa "*dîme*"⁸. Et de façon habituelle, ce sont ses bateaux qui transportaient les missionnaires et le fret de l'Eglise. Certes, il ne fut pas l'unique bienfaiteur de la Mission parmi les hommes d'affaires: John Higginson versa également de l'argent pour la construction de la cathédrale⁹, et les archives de l'archevêché attestent que la Société Le Nickel apporta son concours pour l'édification de l'église de Thio¹⁰ - la localité où se trouvaient ses mines les plus importantes. Mais A. Ballande fut, de loin, le donateur principal et le plus régulier. Par ailleurs, en tant que député, A. Ballande s'acquitta consciencieusement du rôle de défenseur des intérêts de la Mission en France, ce qui était capital pour l'Eglise à ce tournant du siècle marqué par un anticléricalisme virulent¹¹.

Quand Mgr. Fraysse mourut, en 1905, A. Ballande prolongea la correspondance avec son successeur, Mgr. Claude Chanrion. Ses activités commerciales et les affaires de l'Eglise étant devenues plus ou moins inséparables, il fallait continuer à traiter ensemble des unes et des autres. Mais ce fut dans un registre moins personnel:

⁸ Tout au long de la correspondance, il est fréquemment fait mention de chèques, de dons spéciaux et de cette "*dîme*" - avec ou sans indication du montant des sommes promises ou versées. Entre avril et octobre 1930, A. Ballande se déclara très affligé de ne pas pouvoir continuer à financer les bonnes œuvres qu'il avait prises en charge; mais dès avril 1931, il racheta sa défaillance.

⁹ On ne connaît pas le montant des dons de J. Higginson. En 1889, A. Ballande versa à deux reprises 15.000 francs pour la cathédrale - Ballande à Fraysse, 21 mars 1889, 20 septembre 1889, AAN.

¹⁰ Le Conseil d'administration de la Société Le Nickel, réuni à Paris, attribua une somme de 5.000 francs à la Mission pour l'achèvement de l'église de Thio, aux conditions suivantes: "*Que les deux chapelles latérales soient réservées au personnel de la Société, qu'elles soient séparées de la nef par une barrière légère et mobile, et qu'elles soient garnies d'un nombre suffisant de chaises toujours maintenues propres et en bon état.*" La Société demanda "*qu'il [ne] soit donné à cette affaire la moindre publicité, au contraire.*" - Le Nickel à Fraysse, 7 juillet 1904, AAN.

¹¹ A. Saussol, "La Mission Mariste et la colonisation européenne en Nouvelle-Calédonie", *Journal de la Société des Océanistes*, 25, 1969, p. 118; T. Zeldin, *France 1848-1945*, Oxford, 1977, II:3, ch. 20.

âgé de quarante-sept ans, ayant acquis une solide expérience de la vie et des affaires, A. Ballande ne ressentait plus comme auparavant le besoin de trouver, en la personne de l'évêque, un père et un ecclésiastique à qui se confier. Les échanges de courrier se firent aussi plus espacés. On ne compte que cent quarante lettres adressées à Mgr. Chanrion en trois décennies, contre deux cent vingt-cinq à Mgr. Fraysse en vingt ans. En développant son organisation et ses réseaux propres, la Maison Ballande eut de moins en moins besoin de l'évêché de Nouméa; et, à mesure que surgirent certains désaccords avec l'évêque, A. Ballande se montra également plus indépendant.

Les domaines dans lesquels A. Ballande et l'Eglise ont étroitement coopéré furent si nombreux qu'il n'est pas possible de les examiner tous dans le cadre de cet article. Nous allons brièvement évoquer quelques-uns de ceux où les deux partenaires œuvrèrent ensemble sans problèmes, avant d'en venir à d'autres où leurs points de vue furent divergents. Puis nous traiterons de façon plus détaillée de l'importation de main-d'œuvre bon marché par la maison de commerce: d'une part, parce que A. Ballande considérait cette activité comme fondamentale pour l'ensemble de ses stratégies commerciales et y mêla l'Eglise; et, d'autre part, parce que l'examen de cette question permet de mieux cerner le rôle moral effectivement joué par la Mission dans ce trafic typiquement colonial¹². Pour finir, nous essaierons, en interrogeant le comportement du négociant-député en rapport avec le contexte de l'époque, d'amorcer une analyse des interférences entre l'économique, le religieux et le politique.

UNE ETROITE COLLABORATION

En s'informant et en se soutenant mutuellement d'un bout de la terre à l'autre, A. Ballande et l'Eglise se rendaient le plus grand service. La *"connaissance du pays et des gens"*¹³ que le marchand se plaisait à relever comme exceptionnelle chez l'évêque, représentait pour lui un véritable atout commercial, une source d'information d'autant plus précieuse qu'elle était discrète et ne comportait aucun risque de concurrence au plan des affaires. Dans une colonie où la population immigrée était très mobile et assez peu sûre, la Mission constituait un correspondant irremplaçable: stable, donc des mieux informés comme des plus influents, et particulièrement fiable

¹² La hiérarchie catholique parlant et agissant, en droit et en pratique, au nom de toute la communauté ecclésiale, on est fondé à présenter les prises de position de Mgrs. Fraysse et Chanrion comme ayant été celles de l'Eglise en Nouvelle-Calédonie. Cela ne signifie pas, cependant, que tous les missionnaires furent toujours d'accord avec leurs évêques. Les oppositions caractérisées et publiques étaient rares; mais des divergences existaient, portant parfois sur des points importants. Une analyse historique exhaustive de l'influence exercée par l'Eglise exigerait que ces divergences soient prises en considération en même temps que les positions officielles.

¹³ Ballande à Fraysse, 25 septembre 1890, AAN.

en sus. Durant les cinquante années que couvre la correspondance (1885-1935), il n'y eut que deux évêchés en Nouvelle-Calédonie, celui de Mgr. Fraysse (1880-1905) et celui de Mgr. Chanrion (1905-1937); et qui plus est, chacun de ces deux hommes avait passé plusieurs années dans l'archipel avant d'accéder à la charge épiscopale. L'évêque de Nouméa était donc l'œil de A. Ballande dans la colonie, rapportant à l'homme d'affaires tout ce qui était susceptible de l'intéresser. Le comportement des agents de la maison de commerce, et même celui de leurs épouses, fit l'objet de maints rapports épiscopaux¹⁴. En retour, A. Ballande enjoignait à ses directeurs locaux de consulter l'évêque pour de nombreux problèmes, et de n'embaucher personne sans avoir auparavant pris son avis¹⁵. Mais le négociant comptait également sur les évêques pour lui signaler les bonnes occasions au plan commercial, ainsi que les dangers que pouvaient courir ses diverses entreprises. En 1894, il proposa à Mgr. Fraysse de désigner quelqu'un jouissant de toute sa confiance pour siéger au conseil de direction de la Maison Ballande, en sorte que l'évêque pût être prévenu de tout événement susceptible de menacer les intérêts de l'homme d'affaires: *"Il ne faut pas oublier qu'avec les pouvoirs qu'ils détiennent, mes représentants ont toute ma fortune, plus que ma fortune, en mains; qu'ils s'entendent, par exemple, pour vendre à des Australiens, qu'ils escomptent les valeurs en paiement et s'en aillent se partager le magot en Amérique et il ne me restera plus qu'à me frapper la poitrine!"* ¹⁶ Lors de la crise qui frappa l'économie néo-calédonienne au début du siècle, A. Ballande ne s'embarrassa pas de scrupules pour faire transmettre ses directives par l'évêque: *"Je vous demande de rappeler à mes mandataires la gravité de la situation, la nécessité de nous cantonner aux 'opérations lucratives' si nous ne voulons pas être 'mangés' par les intérêts à payer aux tiers, ou aux banquiers, pour des immobilisations qui ne rapportent rien."* ¹⁷

En 1892 déjà, A. Ballande avait demandé à Mgr. Fraysse si, *"sous un prétexte ou l'autre"*, il pouvait *"faire comparaître à tour de rôle"* devant lui ses deux représentants, MM. Devambez et Pelletier, pour établir si l'accusation de malversation portée par le premier contre le second était justifiée; et il avait ajouté: *"Si, au cours de votre enquête, l'indignité de Pelletier vous paraissait démontrée, je vous serais très reconnaissant, Monseigneur, de me télégraphier sans signature [...] le seul mot*

¹⁴ Mgr. Fraysse se montra à cet égard beaucoup plus zélé que Mgr. Chanrion. Mais autour de 1930 encore, ce dernier fit à A. Ballande des *"révélations sur Mesdames Laroque et Milliard"*, et lui transmit une *"note sur la fidélité de certains [agents] au devoir pascal"*. - Ballande à Chanrion, 22 septembre 1929, 5 mai 1930, AAN.

¹⁵ Ballande à Fraysse, 25 septembre 1890, 29 avril 1892, 28 avril 1894, AAN.

¹⁶ Ballande à Fraysse, 2 avril 1894, AAN.

¹⁷ Ballande à Fraysse, 11 août 1904, AAN.

'suspendez'." ¹⁸ La même année, il avait confié à l'évêque *"deux procurations, l'une collective, l'autre unique"*, avec ce commentaire: *"Vous userez de l'une ou de l'autre suivant les événements, ou le degré de confiance que vous inspireront les titulaires éventuels"*. ¹⁹ L'homme de confiance que A. Ballande demanda par la suite à l'évêque pour le conseil de direction de sa firme devait non seulement *"être capable d'avertir [l'évêque] au premier soupçon"*, mais aussi *"d'annuler toutes les procurations en apparaissant porteur de celles [en possession de l'évêque]"* ²⁰. En 1896, A. Ballande remit à Mgr. Fraysse une lettre de licenciement destinée à l'un de ses représentants accusé d'avoir commis de graves irrégularités, en laissant l'évêque juge de l'opportunité de sévir ou de surseoir²¹. Et à la même époque, pour éviter que le jeune Gabriel Laroque, qui devait être chargé du secteur de l'armement au sein de la Maison Ballande, ne compromette les intérêts commerciaux de celle-ci par un mariage avec une Calédonienne, l'homme d'affaires n'hésita pas à demander à l'évêque si les *"missionnaires maristes de Sydney ne pourraient [pas] lui trouver quelque jeune Française honorable, ou Australienne catholique, acceptant de venir habiter Nouméa"*, ajoutant: *"Dès qu'il y aurait quelque chose en vue, on s'arrangerait pour lui trouver un prétexte de voyage à Sydney."* ²² Nanti de *"pouvoirs discrétionnaires"* pour régler toutes sortes de problèmes²³, Mgr. Fraysse intervint plus souvent que Mgr. Chanrion dans les affaires intérieures de la firme Ballande, mais l'influence de la Mission pour le choix des dirigeants de la maison de commerce est encore attestée dans les années trente: *"C'est grâce à votre prédécesseur que j'ai pu résoudre le problème des collaborateurs. Vous continuez son œuvre en m'aidant sur ce terrain."* ²⁴

En 1901, A. Ballande se conforma à la demande de Mgr. Fraysse de se porter candidat à la députation pour soutenir la Mission²⁵. Celle-ci était alors en plein conflit

¹⁸ Ballande à Fraysse, 29 avril 1892, AAN.

¹⁹ Ballande à Fraysse, 14 septembre 1892, AMR.

²⁰ Ballande à Fraysse, 2 avril 1894, AAN. Autre allusion aux pouvoirs confiés à l'évêque: *"Si je ne lui octroie pas des pouvoirs spéciaux [à M. Federici], il agira vis à vis de mon personnel comme moi-même, et, en cas de besoin, vous userez à son profit de la procuration qu'il sait entre vos mains."* - Ballande à Fraysse, 27 mars 1896, AAN.

²¹ Ballande à Fraysse, 12 mars 1896, AAN. Tout en affirmant s'en remettre à la discrétion de l'évêque, A. Ballande lui suggéra de consulter deux de ses représentants avant de prendre une décision.

²² Ballande à Fraysse, 6 février 1896, AAN. En fait, G. Laroque épousa une fille Préveraud de Sonnevile, une des plus vieilles familles françaises de la colonie. Descendante d'un ancien frère missionnaire, Jean Taragnat, cette personne eut peut-être l'heur de plaire à Mgr. Fraysse pour commencer; mais l'évêque ne se priva pas, ultérieurement, de la critiquer dans ses lettres à A. Ballande.

²³ Cf., par exemple, Ballande à Fraysse, 3 février 1903, AAN.

²⁴ Ballande à Chanrion, 22 septembre 1929, AAN.

²⁵ Ballande à Fraysse, 29 décembre 1901, 20 juin 1902, 4 août 1902, AAN.

avec l'administration coloniale en Nouvelle-Calédonie, et de surcroît menacée dans ses droits de propriété par les anticléricaux au pouvoir en France. Elu dans l'une des circonscriptions de Bordeaux, l'homme d'affaires rejoignit l'Assemblée nationale au moment où l'hostilité du gouvernement à l'égard de l'Eglise allait encore s'accroître avec l'accession d'Emile Combes à la présidence du Conseil des ministres, et avec la préparation de la loi parachevant la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il conserva son siège jusqu'en 1924. Se désignant par l'expression *"votre député"* dans ses lettres à l'évêque²⁶, il se fit un devoir de défendre les intérêts de l'Eglise à la Chambre. Tout en privilégiant autant que possible les démarches privées quand il intervenait en faveur de la Mission, que ce fût auprès du Ministre des Colonies ou de divers groupes de pression métropolitains, il n'hésita pas à se battre publiquement à certaines occasions, et ce non sans risques pour ses propres intérêts. Ainsi, dans une séance de l'Assemblée tenue en février 1905, il dénonça violemment la mainmise de l'administration sur la résidence épiscopale et l'exclusion des religieuses des hôpitaux et des orphelinats, en imputant ces mesures à la franc-maçonnerie: *"Les favorisés du Grand Orient sont, dans ce pays-là, peu généreux pour leurs adversaires, mais plus pratiques en ce qui les concerne personnellement. Le même vénérable [M. Puech], qui demandait qu'on chassât l'évêque de sa résidence, se faisait attribuer une concession de 7.000 hectares absolument gratuite et sans aucun titre sérieux à cette faveur."*²⁷

Sur la scène politique locale, en Nouvelle-Calédonie, la collaboration entre A. Ballande et les évêques fut des plus étroites. Au départ, le négociant avait souhaité rester en dehors des débats et des luttes qui agitaient la colonie²⁸. Mais à mesure que son commerce en vint à dépendre de plus en plus de décisions gouvernementales, il ressentit le besoin de bénéficier de protections officielles, voire de disposer de moyens de pression. Dans un de ses courriers de 1896, il souligna l'intérêt que pouvait présenter le fait de disposer d'une voix au Conseil général de la colonie, en faisant observer qu'*"il y a toujours des concessions, des compensations qu'on n'accorde pas à un absent ou étranger à la boutique"*²⁹. A. Ballande et Mgr. Fraysse convinrent par télégrammes codés que leur candidat commun au Conseil général serait G. Laroque³⁰, membre de la direction de la Maison Ballande à Nouméa et catholique pratiquant. Le candidat désigné fut aussitôt élu, puis toujours

²⁶ Ballande à Fraysse, 4 août 1902, AAN.

²⁷ *Journal Officiel de la République Française*, 3 février 1905. Cette concession fut attribuée à M. Puech pour compenser les préjudices qu'il avait subis à l'occasion de son expulsion de la colonie, après qu'il eût été injustement accusé de complicité dans l'évasion du communard H. Rochefort.

²⁸ Ballande à Fraysse, 15 novembre 1884, AAN.

²⁹ Ballande à Fraysse, 29 juillet 1896, AAN.

³⁰ Ballande à Fraysse, 8 octobre 1896, AAN.

réélu jusqu'à ce que, alléguant ses voyages de plus en plus fréquents loin de l'archipel, il ne se représentât plus³¹. Ce fut durant presque trois décennies, que G. Laroque servit avec une égale conviction les intérêts de la Mission catholique et ceux de la firme Ballande au Conseil général, se taillant une solide renommée en tant que chef des forces conservatrices³². D'autres représentants du tandem formé par A. Ballande et l'Eglise l'avaient rejoint, au point que le consul britannique T.D. Dunlop nota, en 1922, que les élus de cette obédience formaient une "*ample majorité*" au sein de l'Assemblée locale³³.

Le projet de prendre le contrôle d'un journal local, projet formé en 1896 par la Mission et A. Ballande, échoua. Il vaut cependant d'être rapporté brièvement, en raison de l'éclairage qu'il apporte sur la collusion entre l'Eglise et son principal allié. L'initiative vint de Mgr. Fraysse³⁴: l'évêque demanda à A. Ballande d'acquérir une participation majoritaire dans *La Calédonie*, journal nettement anticlérical et dévoué au Gouverneur Paul Feillet, avec qui Mgr. Fraysse venait de se brouiller. Il imagina de recourir aux services d'un ancien fonctionnaire local, Léon Gauharou, que P. Feillet avait démis de ses fonctions de Directeur de l'Intérieur en l'accusant de corruption. Mgr. Fraysse et A. Ballande tramèrent une double opération: L. Gauharou devait à la fois devenir directeur de *La Calédonie* et se présenter comme candidat "*indépendant*" au Conseil général. Accessoirement, il deviendrait encore conseiller de la Maison Ballande. L'homme d'affaires se prêta quelque temps à cette intrigue, en conjecturant qu'"avec un journal, on peut faire nommer des conseillers généraux"³⁵. Mais, pour finir, il renonça au projet. Non seulement il avait acquis la conviction que L. Gauharou était bel et bien le fonctionnaire corrompu dénoncé par P. Feillet (et pas simplement, comme l'imaginait l'évêque, un pauvre catholique brimé par un gouverneur anticlérical)³⁶, mais encore le coût de l'opération s'annonçait excessif par

³¹ *Bulletin du Commerce* (Nouméa), 21 janvier 1925.

³² Cette réputation fut héritée par son fils Roger, à son tour directeur des Etablissements Ballande et maire de Nouméa - il occupa ce dernier poste de 1956 jusqu'à son décès, en 1985.

³³ Compte rendu du Consul de Grande-Bretagne à Nouméa, à l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, 30 janvier 1922; Dept of External Affairs, Correspondence Files, Alphabetical Series, 1901-1943, New Caledonia, Canberra, Australian Archives, CRS A 981.Item, New Caledonia 1921-1926, part 1.

³⁴ On ne connaît pas les lettres de Mgr. Fraysse, mais on peut aisément reconstituer sa démarche à travers les réponses que lui adressa A. Ballande. - Ballande à Fraysse, 5 juin 1896, 20 juin 1896, 18 juillet 1896, 29 juillet 1896, AAN.

³⁵ Ballande à Fraysse, 29 juillet 1896, AAN.

³⁶ Ballande à Fraysse, 25 octobre 1896, AAN. Après d'habiles commentaires, A. Ballande révéla à Mgr. Fraysse que les informations en sa possession recoupaient "*l'histoire des 500 Frs par mois payés [à L. Gauharou] par [la firme] Hanckar et Higginson*"; et il ajouta: "*Un fonctionnaire qui agit ainsi est-il un honnête homme?*" - Ballande à Fraysse, 18 février 1897, AAN. Il avait lui-même envisagé de verser des appointements à L. Gauharou, mais c'était à l'éventuel conseiller général "*indépendant*", et non pas au Directeur de l'Intérieur.

rapport au bénéfice qu'il lui paraissait raisonnable d'en attendre, et, surtout, il ne souhaitait pas s'aliéner la sympathie du gouverneur en soutenant une entreprise montée contre lui³⁷. L'année suivante, A. Ballande accepta de reconsidérer le problème: *"Je ne puis me désintéresser d'une œuvre de presse quand nos principes ont tant besoin d'être défendus."*³⁸ Il se porta acquéreur d'un important lot d'actions de *La France Australe*, pour faire pièce à l'anticléricalisme des autres journaux de la place - mais ce fut sans grande conviction, semble-t-il.³⁹

L'expansion de la Mission et du commerce aux Nouvelles-Hébrides amena également A. Ballande et l'Eglise à conjuguer leurs efforts⁴⁰. Les maristes, qui s'y étaient implantés en 1887, avaient déjà reçu le ferme soutien de J. Higginson, le fondateur de la Compagnie Calédonienne des Nouvelles-Hébrides. D'origine britannique, celui-ci n'était pas catholique mais voulait obtenir l'annexion du groupe d'îles par la France, dans le sillage de l'œuvre missionnaire mariste. A. Ballande, pour sa part, souhaitait sincèrement que le catholicisme s'étendît dans l'archipel aux dépens du protestantisme, mais à ses mobiles religieux s'ajoutaient des considérations d'un intérêt plus tangible. Sans hésiter, il ajoutait foi aux plaintes des colons français que lui transmettait G. Laroque. Les missionnaires protestants britanniques et leurs moniteurs étaient accusés de servir l'influence de la Grande-Bretagne dans ces îles, et d'empêcher les indigènes de signer des contrats de travail au bénéfice des employeurs français des Nouvelles-Hébrides et de la Nouvelle-Calédonie⁴¹. En fait, c'est l'ensemble des motivations les plus profondes de A.

³⁷ Le retrait de A. Ballande de ce projet était conforme aux réserves qu'il avait commencé par formuler: *"Plusieurs fois, j'ai été actionnaire de journaux calédoniens. Je n'en ai jamais rien tiré de bon; au contraire, le plus sûr est d'être neutre [...]. Ce n'est pas avec un journal que je pourrai lutter comme adjudicaire du Tour de Côte et importateur de coolies contre le gouverneur, le Dir. de l'Intérieur, le Service de l'Immigration, et les fortes têtes du Conseil général - y compris ceux à qui je coupe le crédit."* Ballande à Fraysse, 5 juin 1896, AAN.

³⁸ Ballande à Fraysse, 28 juillet 1897, AAN. Dans une de ses lettres suivantes, A. Ballande évoqua les pressions qu'il eut à subir de la part de Mgr. Fraysse: *"Vous vous donnez vraiment trop de peine pour me démontrer l'utilité d'un journal et la possibilité de ma coopération financière. M. Feillet m'a manqué de parole en ne faisant rien pour la conciliation et en se laissant toujours aussi mal entourer que jamais; je me considère comme absolument libre, vis à vis de lui, de défendre ce qu'il fait attaquer."* - Ballande à Fraysse, 10 septembre 1897, AAN.

³⁹ *La France Australe* dut, par la suite, se défendre d'être à la solde de la Maison Ballande: *"Nous ne possédons aucuns capitaux; nous ne disposons d'aucun fonds de réserve; non seulement, quoi qu'on en ait dit, ce journal n'appartient pas à la riche et puissante Maison Ballande, mais encore - je puis l'affirmer sur l'honneur - jamais depuis que je suis le propriétaire de La France Australe [1904], cette Maison, pas plus d'ailleurs que la Société Le Nickel ou la Mission, ne m'a versé un sou de subvention."* - W. Puget, Directeur - rédacteur en chef, *La France Australe* (Nouméa), 22 avril 1907.

⁴⁰ Encore convient-il de noter ici que la Mission mariste s'était longtemps montrée réticente à envoyer des missionnaires aux Nouvelles-Hébrides. Elle estimait qu'elle manquait de personnel pour s'engager dans un nouvel apostolat qui s'annonçait difficile, dans un archipel réputé insalubre. Ce furent l'insistance de J. Higginson et l'aide promise par le Ministère des Colonies, qui emportèrent la décision.

⁴¹ Ballande au Ministre des Colonies, 14 décembre 1901, AAN.

Ballande qui se trouvait mobilisé par l'extension du contrôle français sur cet archipel de la Mélanésie: son zèle pour la propagation de la vraie foi et l'éradication de l'hérésie protestante, son patriotisme, qui lui commandait de lutter contre l'influence britannique et de devancer les Anglais dans le projet qu'on leur prêtait d'occuper ce groupe d'îles, et, peut-être surtout, sa passion à agrandir son empire commercial. Dans la pratique, l'implantation du réseau Ballande aux Nouvelles-Hébrides fut l'œuvre de G. Laroque: commencée par le rachat à un colon anglais de propriétés situées dans les îles Banks et Torrès⁴², elle fut systématiquement poursuivie par l'installation de comptoirs dans diverses îles. A. Ballande ne pouvait que se féliciter de voir ses affaires facilitées par la présence de missionnaires français; et, de concert avec J. Higginson, il ne cessa de faire pression sur le Ministre des Colonies, à Paris, pour que le développement de la Mission mariste dans cet archipel fût subventionné par l'Etat. Leur action fut couronnée de succès, puisqu'ils obtinrent, en 1900, la promesse d'un versement de 12.000 francs par an pour l'installation de six nouveaux missionnaires⁴³. Il est vrai que, n'oubliant pas ses propres intérêts, A. Ballande s'était en même temps employé à se faire attribuer le monopole du transport maritime avec les Nouvelles-Hébrides - *"au profit de tous"*, disait-il⁴⁴.

DIVERGENCES

En marge de ce qui les rapprochait, A. Ballande et les évêques étaient en désaccord sur diverses questions, et leur collaboration ne fut pas toujours aussi claire que les déclarations qui l'accompagnaient. Au plan des affaires comme pour le reste, le négociant ne cessa d'insister sur sa confiance dans la clairvoyance des évêques, et sur les dividendes qu'il en retirait - *"Je trouve sincèrement que jusqu'ici, mon*

En réalité, la préférence des travailleurs néo-hébridais pour le recrutement sous les couleurs britanniques s'expliquait surtout, d'après les capitaines des navires français, par des considérations matérielles. Du contre-amiral Dupetit-Thouars en 1879 au commandant Gadaud en 1892, ces capitaines notèrent que, par rapport au Queensland ou à Fidji, "Nouméa" avait mauvaise réputation à cause de la médiocre qualité et de la faible quantité des marchandises qu'en rapportaient les migrants. Les explications fournies à ce sujet allaient du non-paiement des gages, ou des amendes arbitraires infligées par des employeurs peu surveillés, au fait que les bars de Nouméa étaient ouverts le dimanche et que les travailleurs se trouvaient ainsi encouragés à y boire leur faible salaire. Cf. D. Shineberg, "Noumea no good. Noumea no pay, etc.", *The Journal of Pacific History*, vol.26, 2 (1991), 187-205.

⁴² C'est en tant que créancier de la Compagnie Calédonienne des Nouvelles-Hébrides et du colon britannique Ford, que A. Ballande obtint 4.800 hectares aux îles Banks et Torrès (deux lots à Ureparapara, un à Vanua Lava et un à Gaua) - Compte rendu de Chanliac, commandant le navire de guerre français *"Le Scorff"*, adressé au Ministre de la Marine, 22 août 1893, Aix-en-Provence, Archives Nationales, Section Outre-mer, Nouvelles-Hébrides AM (2).

⁴³ Ballande à Fraysse, 21 mars 1900, AAN. Les subventions promises ne furent pas versées dans les délais prévus - Ballande à Fraysse, 29 novembre 1901, AAN; et on ne sait pas si elles le furent jamais en totalité. En 1902, le Ministère des Colonies consentit à la Mission un acompte de 3.000 francs, à rendre à J. Higginson qui en avait fait l'avance. L'homme d'affaires renonça, semble-t-il, à ce remboursement, mais il intervint énergiquement au Ministère pour le déblocage de l'intégralité de la subvention. - P. Laurent à *"Mon cher confrère"* (non identifié), 20 avril 1902, AMR.

⁴⁴ Ballande à Fraysse, 29 novembre 1901, AAN.

obéissance à vos inspirations s'est invariablement traduite par des avantages matériels pour moi."⁴⁵ Mais, en réalité, il ne tenait guère compte du point de vue des évêques lorsqu'il ne recoupait pas le sien. Maintes fois, il chercha à faire croire qu'il abandonnait telle ou telle décision à Mgr. Fraysse; mais, pour finir, il imposa toujours les solutions que lui dictaient ses propres intérêts, quitte à recourir aux subterfuges les plus inattendus pour se justifier de ne pas avoir suivi les conseils reçus. Les exigences religieuses dont il aimait tant faire état, n'excluaient pas les accommodements que commandait le commerce. Lorsqu'il nomma Léon Devambez à la tête de sa Maison à Nouméa, en 1890, il s'en expliqua dans les termes suivants: "[Il] est marié aussi bien que je pouvais le rêver, il va à la messe le dimanche et fait maigre le vendredi, non par conviction comme il se hâte de l'expliquer, mais pour faire plaisir à sa femme, et, comme il me l'a promis, marquer envers la religion la déférence compatible entre son manque de foi et la représentation de mon nom." ⁴⁶; et, quelques années plus tard, il alla jusqu'à déclarer: "Si j'ai des mécréants dont le dévouement et l'honnêteté me soient prouvés, ils peuvent être aussi certains de ma reconnaissance que si c'étaient des anges."⁴⁷ Ce fut seulement pour quelques affaires d'importance secondaire que A. Ballande se plia aux volontés de Mgr. Fraysse - comme l'autorisation donnée à son agent M. Servet de s'engager dans la politique municipale, l'utilisation des services de M. Olliveaud, ou la plantation de café sur quelques-unes de ses terres de la côte Ouest⁴⁸. L'homme d'affaires avait besoin des informations et des conseils des évêques, mais il se réservait de prendre lui-même les décisions comme il l'entendait.

La question indigène

Le différend le plus grave survenu entre A. Ballande et les évêques eut trait à la "question indigène", et plus précisément à l'imposition par le gouvernement colonial d'un impôt de capitation aux populations autochtones. Comme dans la plupart des colonies, cette taxe avait le double objectif d'assurer des ressources à l'administration, et de forcer les indigènes à travailler au bénéfice des Européens

⁴⁵ Ballande à Fraysse, 15 octobre 1896, AAN. Cf. aussi Ballande à Fraysse, 1er août 1894, AAN.

⁴⁶ Ballande à Fraysse, 4 décembre 1890, AAN.

⁴⁷ Ballande à Fraysse, 28 avril 1894, AAN.

⁴⁸ Ballande à Fraysse, 15 novembre 1884, 5 juin 1896, 6 février 1896, AAN. La troisième de ces lettres comportait cette déclaration: "Vous pouvez être assuré que vos avis sont trop précieux pour que j'en omette un seul", aussitôt suivie d'une longue énumération de réserves relatives à ces avis... D'autres concessions faites par A. Ballande aux évêques furent plus ambiguës encore. Sachant que le cabotage était d'une grande importance pour la Mission, il fit en sorte que l'évêque se sente son obligé à propos de l'adjudication du "Tour de Côtes", alors que son penchant personnel pour le commerce maritime et sa confiance en l'avenir de la colonie avaient sans doute suffi à motiver sa décision. - Ballande à Fraysse, 20 juin 1896 et 8 juillet 1896, AAN. De même fit-il porter à Mgr. Fraysse la responsabilité de l'avoir poussé à présenter sa candidature à la députation, en rejetant les autres motifs qui l'avaient déterminé. - Ballande à Fraysse, 29 décembre 1901, AAN.

pour se procurer l'argent de l'impôt. Dès la fin du siècle, A. Ballande eut des discussions à ce sujet avec Mgr. Fraysse, mais les argumentaires de l'homme d'affaires et de la Mission ne trouvèrent leur forme la plus achevée qu'entre 1925 et 1929⁴⁹. Fondamentalement, A. Ballande partageait avec ses contemporains les théories néo-darwiniennes alors en vogue, selon lesquelles les populations "primitives" étaient vouées à disparaître au contact des civilisations "plus avancées". Mais il adhérait en même temps à l'idée, chère au capitalisme colonial, que le travail "au service de l'Européen" pouvait éviter à ces populations le sort fatal que leur réservaient les progrès de la civilisation...⁵⁰ En 1897, il préconisa l'organisation d'une campagne sur le thème: "*Utilisation de l'élément indigène à la mise en valeur du pays*", en faisant valoir que "*le génie français, en opposition avec le patricisme anglais, [avait] essayé de respecter et d'améliorer la situation des habitants du pays*", et en se fondant sur ce constat: "*On n'a pas pu faire grand-chose encore des Canaques [...] Mais l'activité et l'intelligence relativement remarquables de ces sauvages pourront être utilisées le jour où le petit nombre des premiers civilisés commencera à subir la tentation, pour son compte, d'une culture rémunératrice*"⁵¹. A long terme, c'est l'assimilation qu'il visait: "*Ne pouvons-nous, normalement, ambitionner de voir [l'indigène] se rapprocher de nous, en tout et pour tout, avec le temps?*"⁵²

Pour sa part, l'Eglise avait également adhéré, dans un premier temps, à l'idée que les Canaques allaient disparaître au profit des Européens. Elle en était même venue à envisager, dans cette perspective, une réorientation radicale de sa politique missionnaire. Les directives données à ce sujet par le Provicair apostolique P. Rougeyron, en 1867, n'auraient pas pu être plus explicites: "*Jusqu'à ce jour, chers confrères, nous nous sommes bien occupés de la race noire, et peut-être pas assez de la blanche. Cependant, l'avenir est à cette dernière, il n'y a plus à en douter maintenant. La 1ère ne tardera pas à se fondre, absorbée par les colons d'une part, et enlevée par les maladies de l'autre. Dans un certain nombre d'années, pas très longues, il ne restera, au moins dans la grande île de la Calédonie, que des Blancs. Il*

⁴⁹ Pour étayer ses points de vue, A. Ballande glana des arguments dans les situations coloniales les plus diverses, et ne manqua pas de s'appuyer sur ceux que G. Laroque rapportait de ses voyages et lui communiquait. Face à cela, l'expérience des évêques de Nouméa ne dépassait guère les horizons de la Nouvelle-Calédonie et de quelques petites missions du Pacifique. Ayant lu un ouvrage sur Bartholomé de Las Casas, missionnaire espagnol qui avait pris la défense des Indiens face à ses compatriotes au XVIème siècle, A. Ballande écrivit à Mgr. Chanrion: "*Jamais je n'avais soupçonné jusque là à quel point ces conquérants catholiques avaient compromis odieusement l'Eglise.*" - Ballande à Chanrion, 1er août 1928, AAN. Mais cela ne l'amena pas à s'interroger sur les ravages perpétrés par la colonisation française au XIXème siècle.

⁵⁰ Ballande à Chanrion, 22 octobre 1928, AAN.

⁵¹ Ballande à Fraysse, 26 mai 1897, AAN.

⁵² Ballande à Chanrion, 25 avril 1928, AAN.

faut donc, dès à présent, nous occuper sérieusement et activement de ceux qui sont ici, éparpillés dans nos missions, ils seront un précieux noyau pour le catholicisme dans cette colonie." ⁵³ Certes, il rappela en même temps à ses missionnaires leurs devoirs envers les Mélanésiens: *"Cette recommandation ne doit nuire en rien, bien entendu, aux soins et au dévouement que vous devez aux indigènes"*; mais les limites de cet apostolat n'en étaient pas moins clairement posées: *"Aimons nos pauvres naturels jusqu'à la fin, précisément parce qu'ils sont misérables et malheureux; sauvons leurs corps si c'est possible, mais au moins leurs âmes."* Toutefois, les multiples et graves difficultés qui entravèrent par la suite la colonisation blanche, l'indifférence ou l'hostilité rencontrées par les missionnaires auprès des Européens, et les progrès enregistrés par les communautés chrétiennes canaques firent que les recommandations du P. Rougeyron restèrent sans effet. La Mission comprit qu'elle ne pouvait se maintenir et se renforcer dans cette colonie qu'en protégeant et en développant le milieu autochtone qui constituait son unique assise sociale. Dès lors prit-elle à cœur de faire tout ce qui était en son pouvoir pour assurer, sous son contrôle, l'"évolution" de ses néophytes, notamment par le biais de la formation et de leur intégration dans l'économie marchande. Les missionnaires multiplièrent les écoles, les plantations, les stations d'élevage, les points de commercialisation, les activités artisanales, et même certaines entreprises industrielles.

Dans sa correspondance avec les évêques, A. Ballande insista beaucoup sur le fait que c'était dans leur propre intérêt qu'il fallait forcer les indigènes à travailler, car sans l'acquisition de bonnes habitudes de travail, *"leur race"* était condamnée à *"la dégénérescence et à la disparition"*. Il nota, non sans légèreté, que seules les populations *"astreintes au travail"* par le colonisateur parvenaient à progresser au plan démographique: *"L'état dans lequel [les Canaques] vivent, ou meurent plutôt, ne justifie-t-elle pas, dans une certaine mesure, l'action de ceux qui voudraient leur inculquer le goût du travail? Cette action, à Fidji, n'a-t-elle pas arrêté la dépopulation? A Tahiti, avec une race supérieure, l'oisiveté n'est-elle pas la vraie cause de la dépopulation?"* ⁵⁴ De leur côté, les évêques considéraient aussi le travail régulier comme une vertu; mais ils voulaient que les Canaques fussent encouragés à s'y

⁵³ Rougeyron, *Lettre circulaire*, 2 février 1867, AAN.

⁵⁴ Ballande à Chanrion, 30 avril 1923. Cinq ans plus tard, il développa encore la même argumentation - Ballande à Chanrion, 25 avril 1928, 6 août 1928, AAN. L'homme d'affaires agrémenta même son argumentaire de considérations théologiques: *"la mise en valeur de [la] création"* par le travail, n'était-elle pas un devoir imposé par *"la volonté du 'Créateur'"*? - Ballande à Chanrion, 1er août 1928, AAN. Mais, si la *"moralisation"* des indigènes par le travail fut considérée par A. Ballande comme indispensable à leur survie et leur accès à la *"civilisation"*, leur mise au travail constituait aussi, à ses yeux, un devoir moral en contrepartie des apports de la colonisation: *"Est-il possible, admissible, que là où le Blanc assure par son travail les bienfaits - réels - de la civilisation, l'indigène puisse normalement résider quasiment à son ancien état sauvage?"* - Ballande à Chanrion, 25 avril 1928, AAN.

astreindre sur leurs propres terres, dans leurs réserves, sous la surveillance paternelle de leurs missionnaires - comme dans les îles Gambier, ou à Wallis et Futuna⁵⁵. Bien que l'on prît de part et d'autre des égards, le désaccord s'avéra insurmontable. Il était, en réalité, fondé sur une opposition radicale au niveau des intérêts des deux partenaires. Ici comme ailleurs dans les colonies, la Mission et le capitalisme se trouvaient en concurrence pour le contrôle du faible volume de main-d'œuvre localement disponible. Tout en mettant l'accent sur ses préoccupations morales et religieuses⁵⁶, l'Eglise défendait ses ressources et son influence, menacées par l'exode des hommes en âge de travailler: c'est de cette main-d'œuvre qu'elle dépendait pour ses constructions, ses cultures vivrières, son élevage, et ses diverses activités artisanales - voire même pour le recrutement de ses catéchistes⁵⁷. Les objections désintéressées qu'elle avançait à l'encontre des migrations de travail devaient lui permettre de sauvegarder, sans avoir à en faire état, les facilités dont elle profitait. Au demeurant, ces objections paraissaient si solidement fondées, et elles étaient si fortement intériorisées, qu'elles masquaient à la plupart des missionnaires les intérêts matériels qui étaient en jeu.

L'imposition de la taxe de capitation aux seuls Canaques, décidée par le Gouverneur Feillet en 1899, amena l'Eglise à défendre les indigènes - comme elle

⁵⁵ Concernant les îles Gambier, A. Ballande rétorqua que "*le régime théocratique [avait] fait le 'vide' [démographique]*" - Ballande à Chanrion, 1er août 1928, AAN. Mais il reconnut que Wallis et Futuna constituaient "*des exceptions 'heureuses', dues à une situation particulière*". - Ballande à Chanrion, 6 août 1928, AAN. Encore faut-il remarquer qu'il n'était sans doute pas tout à fait persuadé que "*la démonstration contraire*" faite par les missionnaires maristes à Wallis était définitivement assurée du succès. - Ballande à Chanrion, 1er août 1928, AAN.

⁵⁶ Les missionnaires étaient très inquiets de voir leurs néophytes aller travailler chez des colons indifférents ou hostiles à l'Eglise, parfois au contact ou sous la conduite d'anciens bagnards; et ils craignaient que leurs communautés ne s'étiolent avec le départ des jeunes hommes. Aux Nouvelles-Hébrides, les recrutements de main-d'œuvre furent si importants que certaines paroisses se réduisirent progressivement aux jeunes enfants, aux femmes et aux personnes âgées.

⁵⁷ La volonté de la Mission de conserver le contrôle de la force de travail des indigènes convertis a été souvent dénoncée par ses adversaires. Cf., entre autres, *Commission d'Enquête nommée à l'occasion des troubles de Wagap, Ina et Tiéti* (Nouméa, 1900), p.23 et p.36; A. Saussol, *L'Héritage* (Paris, 1979), p.276. Mais l'accusation de faire travailler gratuitement les Canaques fut régulièrement repoussée par la Mission. Voir, par exemple: "*Que dire de cette accusation si ce n'est qu'elle est absolument fantaisiste et hors de saison? La légende que la main-d'œuvre des indigènes est à la disposition des missionnaires n'a plus cours en Calédonie parmi ceux qui les connaissent. Si la Mission a quelques indigènes à son service comme domestiques ou engagés, elle les paie régulièrement; et s'il lui arrive, ce qui est rare, de demander une corvée d'indigènes pour un travail de circonstance, elle leur donne, comme tout colon, le prix convenu d'avance. [Dans les écoles], d'après les moyennes les plus ordinaires, le travail de chaque enfant représente à peine la valeur de 0,10 cents par jour, et l'entretien de chaque enfant nourri et habillé par l'établissement s'élève à 0,38 cents.[...] [Quant au montant des collectes de Noël et de Pentecôte], il faut reconnaître que, [...] provenant d'une population de plus de 10.000 indigènes catholiques, [il] n'a rien d'excessif. Il prouve que chaque néophyte donne environ 0,20 cents par an pour l'entretien du culte.*" - P. Béziat à "Bien cher ami" (non identifié), 20 janvier 1898, AMR.

venait déjà de le faire à l'occasion des spoliations foncières⁵⁸. Malgré la grande prudence dont la Mission fit preuve à cette occasion (comme précédemment), cela lui valut aussitôt d'être accusée d'inciter les chefs autochtones à refuser de payer la taxe - notamment à Wagap⁵⁹, tribu catholique où l'administration eut à faire face à une *"résistance passive"* caractérisée. Il fut également reproché à la hiérarchie ecclésiastique de faire pression sur le Ministre des Colonies, par l'intermédiaire du Comité de Défense des Indigènes et à la faveur d'articles de presse, pour obtenir que l'impôt de capitation soit déclaré illégal et que la politique indigène du Gouverneur Feillet soit officiellement désavouée⁶⁰. Mgr. Fraysse rejeta ces accusations, en dénonçant la campagne menée contre la Mission par les anticléricaux, désireux d'obtenir l'expulsion de l'évêque et le remplacement des maristes par un clergé séculier⁶¹. Pour sa part, A. Ballande était d'accord avec la Mission pour critiquer les abus commis par l'administration dans la collecte de l'impôt et dans le recours au travail indigène, car son sens de la justice était révolté par l'imposition de la taxe aux seuls Mélanésiens - assurément les moins capables de la payer. Il proposa de faire alerter le Comité de Défense des Indigènes sur le fait que l'administration coloniale espérait boucler le budget de la colonie au moyen d'un impôt supplémentaire de 15% prélevé exclusivement auprès des autochtones⁶². Dix ans plus tard, il signala l'injustice de ces procédés directement au Ministre des Colonies⁶³. Mais, en dépit des

⁵⁸ Les missionnaires en poste dans les tribus, choqués par les injustices commises devant eux aux dépens de ceux dont ils s'occupaient, et risquant de perdre leur crédibilité s'ils ne réagissaient pas, avaient tendance à soutenir leurs fidèles; mais les spoliations foncières n'émurent pas pareillement les évêques. Ainsi, Mgr. Fraysse expliqua que son intervention à propos des spoliations foncières commises près de Tyé était davantage motivée par le souci d'éviter qu'un prêtre fût accusé d'y avoir collaboré, que par la volonté de s'y opposer: *"Quand j'ai réclamé que le missionnaire de Tyé ne fût pas accusé d'avoir connivé à la dépossession des indigènes (seul point qui fut l'objet de ma réclamation), je ne prévoyais pas qu'il se ferait tant de bruit autour de cette question, sans quoi, assurément, je me serais tu, et aurais supporté le coup sans réclamer."* - Fraysse à Ballande, 15 septembre 1897, AAN. Cf. aussi *Déclaration de Sa Grandeur Monseigneur Fraysse pour servir à la défense de la Mission*, Mission de Nouvelle-Calédonie, Documents, s.l.n.d., p.20: tout en parlant de *"connivence"*, et de *"communion de sentiments et de sympathie"* des missionnaires avec les Canaques victimes des abus de la colonisation, l'évêque tint à rappeler que les prêtres *"[avaient] usé de toute leur influence pour porter [les indigènes d'Ina] à la résignation et empêcher tout acte de colère"*.

⁵⁹ *Commission d'Enquête...*, op. cit. supra, pp.18-20, p.27, p.33. Il semble que certains missionnaires aient notamment soutenu les Mélanésiens dans leur résistance quand les travaux effectués pour des colons ou pour l'administration n'avaient pas été payés.

⁶⁰ Le Ministre des Colonies désapprouva cet impôt, et il n'en autorisa la perception que jusqu'au 1er janvier 1900.

⁶¹ Le projet de substituer un clergé séculier à la Mission mariste avait pour objectif d'instaurer un meilleur contrôle de l'Eglise par l'administration coloniale.

⁶² On remarquera que A. Ballande ne se montra pas particulièrement audacieux: *"N'y aurait-il pas lieu de faire prévenir le Comité de Défense des Indigènes, par Gauharou peut-être [...]?"* - Ballande à *"Mon Révérend Père"* (non identifié), 7 février 1899, AAN.

⁶³ Ballande à Chanrion, 13 décembre 1909, AAN.

concessions qu'il fit aux évêques au plan des principes⁶⁴, A. Ballande chercha toujours à les persuader que les Canaques devaient être contraints à travailler sous le contrôle des Européens, affirmant que, laissés à eux-mêmes, ils n'avaient - comme les autres populations colonisées - aucun avenir: *"En Afrique, au Tonkin, à Java [...], l'indigène livré à lui-même végète, ne tire qu'un mauvais parti de la terre; tandis qu'au service de l'Européen, il est matériellement plus heureux; incontestablement, il devient plus prolifique."* ⁶⁵

Après Mgr. Fraysse, Mgr. Chanrion persévéra durant de longues années à soumettre au gouvernement des requêtes portant sur la *"question indigène"*; et pour ce faire, il passait toujours par A. Ballande. Très coopératif au départ, ce fut cependant avec de moins en moins d'enthousiasme que celui-ci s'exécuta par la suite. En 1928, A. Ballande acceptait encore, malgré ses réticences, de communiquer au gouvernement les griefs formulés par la Mission, en se contentant d'exprimer ses doutes et ses désaccords en termes d'interrogation - *"Ceci fait, êtes-vous sous l'impression que les Canaques obéissent suffisamment à la loi du travail qui s'impose aux Blancs?"* ⁶⁶ Mais deux ans plus tard, tout en se déclarant d'accord avec les idées de l'évêque, il refusa de transmettre les dossiers qui lui étaient envoyés: *"Je ne vois malheureusement [pas], pour le moment, à quoi utiliser vos documentations"* ⁶⁷. Demeurée trop exclusivement ecclésiastique, loin des préoccupations contemporaines du laïcat catholique, et incapable de faire cause commune avec les organisations humanitaires alors sous la coupe des anticléricaux, l'opposition de la Mission à l'impôt de capitation fit long feu.

Feillet et ses colons

Ce qui embarrassait le plus A. Ballande dans ses relations personnelles et jusque dans la conduite de ses affaires, c'est l'inexpiable conflit qui, à partir de 1896, opposa Mgr. Fraysse au Gouverneur Feillet à propos de la *"colonisation libre"* - grandiose projet de peuplement dont ce gouverneur s'était fait l'apôtre après l'arrêt de la transportation pénale. Le désaccord débuta avec les spoliations foncières perpétrées

⁶⁴ *"Bien entendu, le Canaque ne peut être réservé à personne, s'il travaille pour son compte. Mais s'il ne travaille pas assez, ou ne se reproduit pas, qu'a-t-il à dire si le jaune prolifique vient mettre en valeur, pour éviter la faim, des terres abandonnées?"* - Ballande à Chanrion, 31 mai 1925, AAN. Ou encore: *"S'ils travaillent 'bien' pour leur compte, rien n'est mieux! Mais en Afrique où c'est la règle, ils réussissent moins bien qu'en Indochine où le salariat donne de meilleurs résultats et progresse, bien que la population y soit d'un ordre supérieur au noir. Et là, cette population augmente, tandis qu'en Afrique elle décroît. A Fidji, les Anglais ne font-ils pas rendre à l'indigène plus qu'en Nouvelle-Calédonie?"* Ballande à Chanrion, 6 août 1928, AAN.

⁶⁵ Ballande à Chanrion, 22 octobre 1928, AAN.

⁶⁶ Ballande à Chanrion, 10 janvier 1928, AAN.

⁶⁷ Ballande à Chanrion, 4 novembre 1929, AAN.

sur la côte Est pour faciliter l'installation de nouveaux colons - à Ina, Tiéti et Poindimié. Le gouverneur accusa la Mission d'attiser secrètement la résistance des Canaques à l'appropriation de leurs terres par l'administration, et de chercher ainsi à faire échouer sa politique de colonisation. Mgr. Fraysse repoussa énergiquement ces attaques, et s'en prit à son tour au gouverneur et à ses alliés anticléricaux. Le rôle de A. Ballande, dans ce conflit, fut surtout celui d'un conciliateur, lui-même piégé par des motivations contradictoires, obligé de composer avec sa conscience et ses intérêts. D'une part, il devait observer une certaine prudence, parce que la dépression économique qui sévissait alors rendait ses affaires très dépendantes des faveurs de l'administration; d'autre part, il était non seulement peiné par cette querelle en raison de la sympathie qu'il éprouvait pour l'évêque, mais il craignait réellement que le gouverneur réussisse à évincer l'ecclésiastique du siège épiscopal de Nouméa. Dans cette situation, A. Ballande protestait de sa totale soumission à l'évêque: *"Dans une hypothèse comme dans l'autre, vous n'avez qu'à parler, j'obéirai passivement, persuadé que vous y voyez plus juste et en savez plus long que moi."*⁶⁸ Mais, autant que possible, il évita de s'engager, et chercha à réconcilier les adversaires, à minimiser les griefs qu'ils formulaient l'un contre l'autre, ou à en imputer la responsabilité à des tiers, et à temporiser: *"Il ne se passe pas de jour sans que je me préoccupe de la lutte engagée contre vous.[...] Sans vouloir croire votre situation sérieusement menacée, je m'en voudrais de ne pas faire tout ce qui peut être en mon pouvoir pour la défendre. [...] Cependant je me demande si, contrairement à ma dernière résolution, je ne ferais pas mieux de conserver le contact avec le gouverneur. [...] Il me semble qu'il serait maladroit d'afficher de ma part une rupture vis à vis de lui."*⁶⁹

Apparemment, il s'agissait plus, entre Mgr. Fraysse et P. Feillet, d'un conflit de prestige et d'influence, renforcé par le tempérament de chacune des deux personnalités, que d'un désaccord de fond au sujet de la colonisation. Mais il est certain que l'évêque ne voyait pas d'un bon œil le développement d'une colonisation sur laquelle il n'avait aucun contrôle, qui diminuait l'influence exercée par la Mission sur le milieu mélanésien, et qui renforçait les réseaux de pouvoir des anticléricaux. Il aurait de beaucoup préféré l'organisation, en collaboration avec le clergé de France, d'une colonisation catholique: *"Travailler au peuplement des colonies par des Français honnêtes, actifs, capables de réussir, c'est faire du patriotisme; travailler au peuplement des colonies par des Français de cœur et d'âme, c'est faire œuvre de propagande religieuse. Que le clergé de la Bretagne, de la Franche-Comté, du Rouergue, des Pyrénées et autres contrées retirées (cantons qui sont restés les plus*

⁶⁸ Ballande à Fraysse, 29 octobre 1896, AAN.

⁶⁹ Ballande à Fraysse, 1er octobre 1896, AAN.

religieux - fermeté des principes et vigueur de la race), où abondent les vaillants et honnêtes cultivateurs, prenne donc en main l'œuvre de la colonisation." ⁷⁰ Conscient des limites d'un tel projet et du caractère irréversible de la colonisation, Mgr. Fraysse jugea habile de se déclarer lui-même *"partisan de la colonisation libre"*, en faisant croire que ses divergences avec P. Feillet à propos de l'appropriation foncière concernaient plutôt les méthodes mises en œuvre que les objectifs. Il déclara ne pas être opposé à ce que les Canaques cèdent des terres aux nouveaux colons: *"Je pense même qu'on peut prendre sur les réserves indigènes des surfaces considérables"* ⁷¹, mais il voulait que la consultation de l'évêque fût un préalable à toute mesure d'appropriation de terres indigènes - particulièrement en milieu christianisé. En estimant qu'*"il suffisait de respecter les gros villages indigènes et quelques coins de terre auxquels ils tiennent particulièrement"*, Mgr. Fraysse se montrait totalement ignorant de ce que la terre représentait pour les Canaques; et sans doute s'avança-t-il très à la légère en donnant à supposer que son intervention auprès des convertis, et *"un peu de condescendance"* à l'égard des païens, auraient pu amener les uns et les autres à renoncer à de larges portions de leur patrimoine foncier⁷².

Connaissant les réticences de Mgr. Fraysse, A. Ballande lui déclara: *"Soyez certain que je ne désirerai jamais [le peuplement] s'il est contraire aux intérêts des Missions indigènes"* ⁷³; et il acquiesça à l'idée d'importer des colons catholiques: *"Serait-il impossible de réserver les concessions avoisinant les tribus catholiques à des émigrants recrutés par le clergé français, et d'atteindre ainsi plusieurs buts, notamment en donnant des chrétiens blancs pratiquants en exemple aux indigènes, et en réalisant l'échange, avantageux pour tous, des services que peuvent se rendre les deux éléments?"* ⁷⁴ Mais l'homme d'affaires ne pouvait pas ne pas s'associer à la politique de colonisation menée par *"un gouverneur qui ne [lui avait] fait que du bien, et [lui avait] manifesté les plus sérieuses et les plus constantes sympathies"* ⁷⁵; et il le

⁷⁰ Lettre de Mgr. Fraysse au R.P. Piolet (s.j., Paris), publiée dans *La Quinzaine coloniale* du 25 février 1898, et jointe à la *Lettre circulaire* du 6 avril 1898, AAN.

⁷¹ *"Si M. Feillet avait tenu l'engagement qu'il avait pris avec moi [...] de ne toucher aux indigènes des missions qu'après entente avec moi, il serait arrivé à ses fins, même en ce point sans aucun heurt. [...] Avec un peu de condescendance, on eût pu aussi obtenir des cessions de ce genre de la part des païens."* - Fraysse à Ballande, 24 décembre 1896, AAN. Voir aussi Fraysse à Ballande, 28 août 1897, AMR: *"Vous ne saurez trop dire que la Mission n'est nullement opposée à la colonisation. [...] Nous sommes victimes de calomnies vraiment sataniques; et plus je vais, plus je vois la Loge derrière M. Feillet, heureuse de profiter de son autorité pour combattre - per fas et nefas - la Mission. Le peuplement n'est point contraire aux intérêts de la Mission. Je le désire sincèrement. Dites-le bien haut!"*

⁷² Ibid.

⁷³ Ballande à Fraysse, 7 juillet 1897, AAN.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Ballande à Fraysse, 20 juin 1896, 8 juillet 1896, AAN.

pouvait d'autant moins que sévissait, autour de 1897, une sévère récession des activités minières : *"Ne pouvant plus compter sur les mines, je ne vois plus que le peuplement pour me fournir une compensation!"*⁷⁶ Il suggéra à l'évêque de tenter de battre le gouverneur sur son propre terrain : *"Il me semble que pour le combattre utilement et victorieusement, il faudrait que les faits démontrassent que ses victimes [la Mission] sont aussi 'colonisatrices' que lui. Il faudrait entrer dans le mouvement [...]. Il faudrait faire autant de zèle que les adversaires dans ces questions de création de centres, recrutement, réception et placement des colons."*⁷⁷ L'évêque ne suivit pas les conseils osés de l'homme d'affaires, et P. Feillet ne parvint finalement pas à obtenir le départ de l'ecclésiastique. Mais le gouverneur se vengea durement en autorisant l'installation sur la Grande Terre de missionnaires et d'évangélistes protestants. Son hostilité envers Mgr. Fraysse et la Mission allait se maintenir jusqu'à son départ de la colonie, en 1902.

Avec la mort du Gouverneur Feillet, en 1903, ce fut la fin de l'utopie d'un peuplement rapide de la Nouvelle-Calédonie par un colanat libre, et l'heure du bilan pour les hommes d'affaires. Comme armateur, A. Ballande ne pouvait plus escompter une rentabilisation accélérée de ses navires grâce à des transferts massifs de candidats colons. Comme commerçant, il enregistrait un considérable manque à gagner avec l'effondrement des perspectives d'accroissement démographique de la colonie, aggravé par la diminution constante des biens et des services qu'il fournissait encore à ce qui subsistait de l'administration pénitentiaire. Comme entrepreneur agricole et industriel, enfin, il devait faire face à un manque de main-d'œuvre qui ne pouvait qu'empirer avec la diminution progressive des bagnards - ses mines s'en trouvaient particulièrement affectées. Pour remédier à cette situation, A. Ballande fut un des premiers à préconiser la reprise de la transportation. Il en fit part à Mgr. Fraysse dès 1903, en soulignant que le Rapporteur du Sénat partageait ses vues⁷⁸. Mais l'initiative qu'il prit en cette matière vint trop tôt, étant donné l'hostilité persistante des milieux politiques de Nouméa à l'égard du bagne. Ce fut seulement trois ans plus tard, et après l'épreuve d'une nouvelle et grave récession, que A. Ballande estima le moment venu de se déclarer ouvertement favorable à la relance de la transportation. Il le fit sans se préoccuper des positions de Mgr. Chanrion, hostile à ce projet. Sa réponse aux reproches de l'évêque consista en une fin de non-recevoir : *"Au point de vue économique, je trouve la question capitale pour la colonie"*, assortie d'un commentaire aussi inattendu que dépourvu de conséquences : *"En me prononçant antérieurement pour la 'reprise', je confesse avoir oublié d'examiner la question sous*

⁷⁶ Ballande à Fraysse, 7 juillet 1897, ANN.

⁷⁷ Ballande à Fraysse, 26 mai 1897, AAN.

⁷⁸ Ballande à Fraysse, 31 mars 1903, AAN.

le rapport religieux de la Nouvelle-Calédonie. Comme circonstance atténuante, puis-je alléguer la nécessité d'envisager l'intérêt religieux de l'ensemble de la France dont le bagne, où qu'il soit, constitue une part intégrante, et celui même de ces malheureuses 'brebis' tellement égarées?" ⁷⁹

Une revendication laïque

Au plan politique également, A. Ballande afficha nettement son indépendance par rapport aux évêques de Nouméa - comme par rapport à l'épiscopat français et au Vatican. En 1892, il fit remarquer à Mgr. Fraysse que, dès l'âge de sa première communion, il s'était trouvé en désaccord avec la majorité des catholiques français et avec la hiérarchie ecclésiastique: *"Toute restauration monarchique me semblait impossible, toute tentative dans ce sens me paraissait fâcheuse pour le pays, dangereuse pour l'Eglise[...]; je trouvais [...] qu'il n'y avait pas à choisir, qu'il fallait accepter l'œuvre des temps sous la forme de République comme système de gouvernement."*⁸⁰ Devenu député, il demeura attaché aux perspectives tracées par le pape Léon XIII, refusant de faire sienne la ligne antirépublicaine prêchée par Pie X, le pape nouvellement élu. Aux conseils d'obéissance que lui prodiguait Mgr. Fraysse, il rétorqua: *"Il est permis de croire qu'il y a de faux coups de barre dans l'orientation 'politique' de la Barque de Pierre. [...] Espérons surtout que Pie X saura être plus universel qu'Italien."*⁸¹ Partisan de *"laïciser le christianisme"* et *"christianiser le socialisme"*⁸², il avait pour objectif politique d'*"obtenir des alliés 'à gauche', en quantité suffisante, pour constituer un jour une majorité"*⁸³ A plusieurs reprises, il exposa avec diplomatie ce point de vue à Mgr. Fraysse, avant de s'exclamer: *"C'est une folie et une maladresse de dire, comme l'auteur de la note de 'Unita Catholica', que les catholiques doivent 's'emparer' de la République. Comptez le nombre d'électeurs allant à la messe!"*⁸⁴ Tout en professant avec emphase sa soumission à l'évêque, c'est avec une constante résolution que A. Ballande défendit son libre arbitre: *"Monseigneur, vous êtes un général et moi un cavalier de 2ème classe, en*

⁷⁹ Ballande à Chanrion, 28 août 1906, AAN. L'administration ne donnant pas suite au projet, il n'en fut plus question dans les lettres ultérieures de A. Ballande.

⁸⁰ Ballande à Fraysse, 9 février 1892, AAN.

⁸¹ Ballande à Fraysse, 24 juin 1904, AAN.

⁸² Ballande à Fraysse, 25 août 1903, AAN. Cette tentative de *"laïciser le christianisme"* et de *"christianiser le socialisme"* devait s'effectuer *"d'une toute autre et autrement fructueuse façon [...]"* que les tentatives avortées des premiers socialistes chrétiens.

⁸³ Ballande à Fraysse, 3 septembre 1904, AAN.

⁸⁴ Ibid. Inscrit au groupe des Républicains Progressistes, A. Ballande regretta vivement *"l'antagonisme [...] entre la démocratie [...] et le 'parti des riches', des 'réactionnaires', auquel l'Eglise [allait] se trouver [...] inféodée"*. - Ballande à Chanrion, 28 août 1906, AAN. Aux élections municipales de 1912, à Bordeaux, il eut à faire face aux attaques de L'Action Française. - Ballande à Chanrion, 8 juin 1912, AAN.

*vedette, aux avantis-postes; vous jugerez; mais je ne puis pas vous cacher ce qui est à portée de ma vue..."*⁸⁵ N'avait-il pas déjà affirmé, dans une lettre précédente, qu'il abandonnerait la politique plutôt que de renoncer à son *"droit de critique"*?⁸⁶

Ce fut durant la Première Guerre mondiale que A. Ballande, emporté par son patriotisme, manifesta la plus vive opposition à la politique du Vatican, alors sous la houlette de Benoît XV. Dans une de ses lettres à Mgr. Chanrion datée de 1915, il n'hésita pas à dénoncer l'influence des *"prélats dévoués à l'Autriche et à son grand criminel de souverain"*, ajoutant: *"Dans les tranchées, ceux qui font les actes de foi les plus sublimes, ne peuvent retenir une plainte sur ce chapitre."*⁸⁷ Son adhésion au dogme de l'infaillibilité pontificale ne lui commandait nullement de croire le pape à l'abri des erreurs politiques: *"Impossible de taire une cruelle tentation de critique et de désenchantement, n'atteignant du rien en rien la foi due à l'infaillibilité. [...] Le Pape Benoît XV peut certainement avoir des inspirations que nous ne comprendrons que plus tard; mais il peut aussi se tromper en diplomatie."*⁸⁸ Pour expliquer la non-condamnation de l'agression allemande, il employa l'expression *"emb'o'chage du Vatican"*⁸⁹, et même les motifs les plus blâmables lui parurent plausibles: *"Malgré la meilleure volonté, nous n'avons pu encore nous expliquer les raisons du mutisme relatif du Saint-Siège. On dit, et c'est vraisemblable, qu'une partie considérable des fonds du Vatican serait en Autriche, sinon en Allemagne!"*⁹⁰

Les différends qui opposaient A. Ballande et les évêques en matière politique se rattachaient, entre autres, à une divergence plus profonde, qui avait trait à leur conception de l'Eglise - de ses structures et de ses pouvoirs. En dépit de ses incessantes proclamations de soumission, A. Ballande n'acceptait pas vraiment l'ecclésiologie quasi totalitaire alors dominante, qui portait la hiérarchie ecclésiastique à se croire seule détentrice de toute vérité, sacralisait l'organisation pyramidale de l'institution ecclésiale, et niait l'autonomie des activités profanes pour mieux les soumettre aux impératifs de la religion. En pratique, il s'employa sans répit à dégager l'économique et le politique de la subordination au religieux; et, sur la lancée, il s'autorisa même, occasionnellement, à émettre des critiques sur des questions considérées par le Magistère comme relevant de sa seule compétence. Face au traditionalisme de la grande majorité du milieu catholique de son époque, A. Ballande se montra plutôt progressiste.

⁸⁵ Ballande à Fraysse, 20 décembre 1904, AAN.

⁸⁶ Ballande à Fraysse, 3 septembre 1904, AAN.

⁸⁷ Ballande à Chanrion, 26 mai 1915, AAN.

⁸⁸ Ballande à Chanrion, 11 septembre 1915, AAN.

⁸⁹ Ballande à Chanrion, 27 décembre 1915, AAN.

⁹⁰ Ballande à Chanrion, 24 août 1916, AAN.

Ce ne fut pas sans une évidente satisfaction qu'il qualifia de *"reste de catholicisme facile, atavique, protégé par la force des choses"*, *"l'atmosphère de piété et de foi de la majorité catholique du peuple romain"*, et qu'il lui opposa le catholicisme français, vivifié par *"la lutte [...] contre la Raison triomphante"*⁹¹. Cette lutte, à laquelle il voulait participer en première ligne, revêtait à ses yeux une importance qui l'exaltait: *"Qui peut dire que les autres pays n'auront pas à passer par les mêmes épreuves, et que nous ne nous retrouverons pas, un jour, à l'avant-garde du catholicisme?"*⁹². Son obéissance *"respectueuse et sympathique"* aux évêques ne l'empêcha pas de leur faire part de ses réticences face au monopole des pouvoirs dont ils se prévalaient, et il leur présenta la promotion du laïcat comme une exigence de l'évolution des rapports sociaux dans le monde contemporain: *"Vous sentiriez, [si vous étiez ici], la nécessité d'une collaboration, plus efficace que par le passé, de l'élément laïque dans l'Eglise, résultant de l'influence grandissante de la laïcité dans le monde."*⁹³ Dans une de ses lettres suivantes à Mgr. Fraysse, il fut encore plus explicite en parlant de *"la nécessité d'une action plus grande des laïcs [...] dans la direction de l'Eglise"*, et ce après avoir évoqué *"les imperfections de la nouvelle cour pontificale"*⁹⁴. Enfin, en mettant en doute le bien-fondé de la condamnation des ouvrages de l'exégète Alfred Loisy, A. Ballande alla jusqu'à s'immiscer dans des questions proprement doctrinales - *"Il paraît que la condamnation de 'Loisy' [...] est due] à l'obstination des Jésuites."*⁹⁵

LA TRAITE DES COOLIES

Les problèmes soulevés par l'immigration en Nouvelle-Calédonie se retrouvent tout au long des cinquante années de la correspondance que A. Ballande entretint avec la Mission. Au delà de leur importance générale pour le développement de la colonie et la prospérité du capitalisme colonial, ils présentaient un intérêt particulier pour l'armateur. Ayant beaucoup investi dans ses navires, il devait assurer leur rentabilité. Comme pour Robert Towns et Burns Philp en Australie, le transport contractuel de passagers et de courrier garantissait l'amortissement des bateaux et un minimum de bénéfices, ce qui permettait de tenter par ailleurs des opérations de transport plus risquées mais plus profitables. Importer les colons, la main-d'œuvre et les approvisionnements dont ils avaient besoin, se présenta comme l'activité la plus

⁹¹ Ballande à Fraysse, 3 septembre 1904, AAN.

⁹² Ibid.

⁹³ Ballande à Fraysse, 6 février 1905, AAN. Deux ans plus tôt, il s'était déjà déclaré partisan de *"laïciser le christianisme"*. - Ballande à Fraysse, 25 août 1903, AAN.

⁹⁴ Ballande à Fraysse, 18 février 1905, AAN.

⁹⁵ Ibid.

lucrative dans l'archipel calédonien après le déclin du commerce entraîné par l'arrêt de la transportation pénale en 1897: elle générait des profits cumulatifs si importants qu'elle devint vitale pour la firme Ballande. Qu'ils fussent libres ou "*engagés*", tous les immigrés devenaient les clients de la Maison Ballande, consommant les vivres, les vins et les autres marchandises qu'elle importait. Le riz vendu aux colons français pour nourrir leurs manœuvres indochinois venait de Saigon sur les mêmes navires que ces derniers, avec quantité d'affaires destinées à être redistribuées par les employeurs en guise de rémunération, ou à être vendues dans les magasins - "*chapeaux annamites*" et divers vêtements, pipes et tabac, etc.⁹⁶. Le "*peuplement*" assurait à la fois la continuité des affaires et leur développement. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que A. Ballande n'ait jamais hésité à poursuivre le commerce de main-d'œuvre, bien qu'il avouât éprouver des scrupules à son sujet. En fait, il s'y employa avec opiniâtreté, s'assurant de l'aide du gouverneur, de l'évêque, ainsi que de son saint favori, St Antoine de Padoue...; et il faut bien reconnaître que tous coopérèrent de façon remarquable à son service! Avec les transferts de travailleurs asiatiques qu'il pratiqua quatre décennies durant⁹⁷, A. Ballande devint le principal pourvoyeur de main-d'œuvre bon marché de la colonie; et ses propres entreprises ne furent pas les dernières à en tirer profit.

L'importation de travailleurs étrangers n'était pas, à première vue, d'un intérêt aussi évident pour l'Eglise qui, habituée à recourir à la main-d'œuvre bénévole de ses néophytes canaques, n'employa que rarement des immigrés⁹⁸. Il semble que les évêques n'aient envisagé les problèmes liés à ces transferts qu'en fonction des intérêts des colons et de la colonie - "*Si la Calédonie était prospère, je crois qu'il faudrait beaucoup de Tonkinois. Ils sont en tout préférables comme travail aux Hébridais!*"⁹⁹ Par ailleurs, les positions prises par la Mission au sujet des conditions de vie imposées aux "*engagés*" asiatiques ne furent ni très claires, ni très généreuses. Mgrs. Fraysse et Chanrion ne se préoccupèrent que du sort des catholiques, et

⁹⁶ Les manifestes des bateaux de la Maison Ballande assurant la liaison avec l'Indochine étaient publiés dans les journaux locaux. Cf., par exemple, celui du "*St François-Xavier*" qui amena des "*coolies annamites*" vers la Nouvelle-Calédonie et Tahiti en 1925 - *Bulletin du Commerce* (Nouméa), 20 octobre 1925.

⁹⁷ Parallèlement à l'importation de main-d'œuvre asiatique, A. Ballande poursuivit l'importation de travailleurs océaniens jusque dans les années 1920, mais à une échelle réduite.

⁹⁸ Mgr. Fraysse engagea, pour travailler à la station missionnaire de Saint-Louis, neuf des quinze Indochinois catholiques qui avaient fait partie du premier transfert d'"engagés" libres effectué par la Maison Ballande. Mais son objectif était surtout d'obtenir par là que le clergé de l'Indochine "*les laisse venir sans crainte*". "*J'ai pensé qu'en me chargeant cette fois-ci (car je ne pourrai le faire toujours) d'engager les catholiques, les missionnaires de Chine seraient (au moins cette fois) satisfaits, et il importe que les nouvelles du premier convoi soient bonnes.*" - Fraysse à Ballande, 22 juillet 1895, AMR. Sans doute peut-on attribuer à la même raison le fait qu'il se "*[laisse encore] aller à engager six Tonkinois catholiques du deuxième convoi*". - Fraysse à Ballande, 9 octobre 1896, AMR.

⁹⁹ Fraysse à Ballande, 13 août 1895, AAN.

encore! En 1895, le premier émit le souhait que, là où cela s'avérait possible, ces catholiques fussent placés chez des colons installés à proximité d'une église, et que leur contrat comportât une clause stipulant "*qu'ils ne seront pas forcés de travailler le dimanche, et seront libres d'aller à la messe*" ¹⁰⁰. C'est bien volontiers que A. Ballande se conforma à ces requêtes, trop heureux d'obtenir à si bon compte l'agrément du chef de l'Eglise: "*J'approuve des deux mains les réserves à introduire à l'engagement des Tonkinois catholiques!*" ¹⁰¹ Il donna également son accord pour que son agent de Haiphong recrutât de préférence des catholiques ¹⁰². Mgr. Chanrion ne prit pas plus d'initiatives notables en faveur des Asiatiques importés. En 1925, il fit part à A. Ballande du souci que lui causait la prostitution qui sévissait dans ce milieu, mais cela n'eut pas de suite ¹⁰³. En réalité, ce fut surtout par les retombées financières dont elle bénéficia, que l'Eglise se trouva impliquée dans l'importation et l'emploi des travailleurs sous contrat.

Le développement du trafic

Comme d'autres marchands de main-d'œuvre, A. Ballande avait commencé avec l'importation de Néo-Hébridais. Les difficultés rencontrées dans cette activité lui révélèrent sans tarder les ambiguïtés et les dangers qu'elle impliquait. En 1884, un de ses bateaux, le "*Ferdinand de Lesseps*", fit l'objet d'une enquête pour enlèvement, de même qu'un bateau de Burns Philp chargé de travailleurs pour le Queensland; mais l'affaire eut de part et d'autre des suites très différentes. Sans doute influencé par la Mission presbytérienne qui était un de ses clients, James Burns se retira de la traite des "*Kanaks*", estimant que les profits qu'elle rapportait ne valaient pas le scandale qu'elle occasionnait. A. Ballande, au contraire, voyant les choses de plus loin et conforté par le silence de l'Eglise catholique sur son trafic, résista aux attaques dont il fut l'objet, et poursuivit les transferts. Les procès-verbaux dressés à son bateau de recrutement, le "*Marie*" ¹⁰⁴, en 1889 et 1890, ne le dissuadèrent pas davantage de

¹⁰⁰ Fraysse à Ballande, 22 juillet 1895, AAN.

¹⁰¹ Ballande à Fraysse, 2 septembre 1895, AAN. Le contrat établi par A. Ballande en 1895 stipulait que les "*engagés*" devaient travailler jusqu'à neuf heures du matin - cf. contrat-type des Tonkinois recrutés par la Maison Ballande, Grande-Bretagne, Western Pacific High Commission, Inwards Correspondence (WPHC), 1897/221. On signalera que l'arrêté du 26 mars 1874 permettait d'exiger davantage de travail des domestiques et des employés agricoles le dimanche, si cela était jugé nécessaire.

¹⁰² Ballande à Fraysse, 6 septembre 1895, AAN.

¹⁰³ Ballande à Chanrion, 19 août 1925, AAN.

¹⁰⁴ Bigant ("*La Saône*") au Cdt de la Division Navale, 12 octobre 1889; Bigant au Ministre de la Marine, 15 septembre 1890, 14 novembre 1890 - BB4/1896, Paris, Archives de la Marine; Davies to Commander-in-chief, 6 novembre 1890, WPHC (cf. note 101 supra) 359/90, Case 49, Records of the Royal Navy Australia Station, 102/92.

continuer à approvisionner la Nouvelle-Calédonie en "*main-d'œuvre de race tropicale*" à bas prix.

En 1890-1891, A. Ballande entreprit une nouvelle forme d'importation de travailleurs, de conserve avec un colon nommé Evenor de Greslan. Celui-ci lui avait proposé de faire venir des forçats d'Indochine¹⁰⁵, pour qu'ils purgent leur peine en Nouvelle-Calédonie. Quand le vapeur de la firme Ballande arriva à Haiphong, l'agent de recrutement du bateau put - sans frais de prospection - choisir son contingent de travailleurs parmi les détenus du bagne de l'île de Poulo Condor¹⁰⁶. Le bateau arriva à Nouméa en mars 1891 avec, à son bord, sept cent cinquante prisonniers, dont certains condamnés à des peines de vingt ans de travaux forcés, et quarante-et-une personnes "*libres*", parmi lesquelles vingt femmes qui s'étaient "*engagées*" pour accompagner leurs maris prisonniers¹⁰⁷.

Considérant les bénéfices que procurait cette activité et le manque chronique de main-d'œuvre dont souffrait la colonie, A. Ballande décida de passer au recrutement de travailleurs asiatiques "*libres*"; mais dans un premier temps, ce ne fut pas sans problèmes. Le puissant lobby des colons d'Indochine tenait à conserver pour ses propres besoins la précieuse réserve de main-d'œuvre bon marché dont il disposait, et s'opposa vivement aux initiatives de A. Ballande¹⁰⁸. Celui-ci s'en plaignit au Ministre des Colonies, mais ne réussit pas à se faire entendre. Il se retourna alors, comme à l'accoutumée en pareille circonstance, vers son ultime recours: St Antoine. Si ce saint voulait bien intervenir pour l'aider à surmonter ses difficultés, il lui promettait "*deux jolies lampes*" ¹⁰⁹. En avril 1895, son vapeur affecté au transport des travailleurs migrants, le "*Saint-Louis*", arriva à Saigon avant que fût obtenue la permission officielle de procéder au recrutement, et A. Ballande allait essuyer une perte considérable si le bateau devait retourner sans les passagers escomptés. Il relança donc St Antoine, écrivant à Mgr. Fraysse: "*La puissance de St Antoine est à*

¹⁰⁵ Les Asiatiques importés de l'Indochine étaient appelés "*Annamites*" ou "*Tonkinois*" sans rapport, semble-t-il, avec la région d'où ils étaient originaires.

¹⁰⁶ *La France Australe* (Nouméa), 8 novembre 1890; P. O'Reilly, "Evenor de Greslan", *Calédoniens*, op. cit. supra., pp. 158-159.

¹⁰⁷ *L'Avenir* (Nouméa), 14 mars 1891.

¹⁰⁸ La Chambre d'Agriculture de l'Indochine continua à s'opposer à l'émigration de travailleurs vers la Nouvelle-Calédonie (jusque dans les années 1920 au moins); mais l'administration coloniale ne se plia pas à son point de vue - Cf. 'Sipière', *Bulletin de la Chambre d'Agriculture de la Cochinchine* (Saïgon), 29 octobre 1924, reproduit dans le *Bulletin du Commerce* (Nouméa), 28 novembre 1925; voir également le discours du "*délégué colonial*" Archimbaud, *Bulletin du Commerce* (Nouméa), 20, 23 mai 1925; et Virginia Thompson and Richard Adloff, *The French Pacific Islands*, Berkeley, 1971, p.449.

¹⁰⁹ Ballande à Fraysse, 23 mars 1895, AAN. On peut supposer qu'il s'agissait d'une sorte de chandeliers ou de candélabres devant être placés auprès de la statue du saint dans la cathédrale de Nouméa, et destinés à recevoir des cierges payés par les fidèles. A. Ballande écrit en effet à l'évêque que "*l'entretien [de ces lampes] pourra [lui] procurer des ressources*".

une fameuse épreuve, je lui ai promis une piastre (au pair) pour chaque émigrant"¹¹⁰. Ce fut quasiment par un miracle que le saint réussit l'"épreuve" sur-le-champ: l'autorisation attendue était accordée par les autorités de Haiphong, et le télégramme apportant cette bonne nouvelle parvint à A. Ballande le samedi saint!¹¹¹ La piastre promise à St Antoine se transforma en dix francs par travailleur importé, qui devaient être versés à la Mission avec toute latitude laissée à l'évêque d'en user à sa guise¹¹². Les soucis de l'homme d'affaires ne furent cependant pas tous dissipés pour autant, car il lui restait à faire face à une violente campagne organisée contre lui par les journaux indochinois - *"Reste à savoir si j'en trouverai [des Tonkinois], si la presse locale qui me traite de marchand de chair humaine ne me barrera pas de nouveau le chemin"*¹¹³ Il ne rencontra, en pratique, pas d'autres difficultés. Averti par ses agents de Nouméa de la récession qui affectait la colonie et réduisait la demande de main-d'œuvre, il dut même limiter le recrutement à cent cinquante travailleurs. Ceux-ci arrivèrent à destination à la fin du mois de juin 1895¹¹⁴, et leur embauche s'avéra aisée. Mgr. Fraysse rapporta à A. Ballande qu'ils avaient tous été placés en trois semaines, en relevant qu'il se trouvait quinze catholiques parmi eux¹¹⁵.

Les colons indochinois hostiles à l'exportation de main-d'œuvre remportèrent l'épreuve suivante. L'autorisation demandée par A. Ballande pour effectuer un second transfert de travailleurs en 1895 fut refusée. L'intervention énergique de P. Feillet ne changea rien à l'affaire: le gouverneur de l'Indochine ne céda pas¹¹⁶. Face à ce revers commercial, A. Ballande réagit comme d'habitude - par un examen de

¹¹⁰ Ballande à Fraysse, 6 avril 1895, AAN.

¹¹¹ Ballande à Fraysse, 20 avril 1895, AAN. Ce n'était évidemment pas une coïncidence fortuite pour A. Ballande que le télégramme lui soit parvenu un samedi saint, et plus précisément "à 9h45, au moment où les cloches revenaient de Rome" (allusion à la sonnerie des cloches qui, après le "départ des cloches pour Rome" au cours de l'office du vendredi saint, inaugurerait autrefois les célébrations pascales le samedi saint au matin).

¹¹² Ballande à Fraysse, 14 juin 1895, AAN. La Mission toucha à cette occasion 1.500 francs pour les travailleurs importés.

Le prix du transport payé par les employeurs étant de 200 francs par travailleur, il restait - après déduction des 10 francs servis à la Mission - 190 francs par tête à la Maison Ballande pour les frais de recrutement, de traversée aller et retour, et pour les bénéfices. A la même époque, la boîte de thé (4 kg) valait 6,50 francs, et la barrique de vin rouge (220 l) 125 francs - *Le Radical* (Nouméa), 20 juillet 1897. La rémunération annuelle d'un postier colonial de 1ère classe était de 2.728 francs - *La Calédonie* (Nouméa), 24 novembre 1900; le traitement versé par le gouvernement au chef du clergé s'élevait à 8.730 francs par an - *Le Radical* (Nouméa), 29 juillet 1897; et le procureur général, chef du service judiciaire, touchait 16.000 francs - *La Calédonie* (Nouméa), 23 novembre 1900. En 1926, on trouvera encore mention de la "piastre", pareillement convertie en 10 francs - bien que la valeur de la piastre par rapport au franc eût augmenté.

¹¹³ Ballande à Fraysse, 20 avril 1895, AAN.

¹¹⁴ *La Calédonie* (Nouméa), 29 juin 1895, AAN.

¹¹⁵ Fraysse à Ballande, 22 juillet 1895, AAN.

¹¹⁶ Ballande à Fraysse, 30 août 1895, 1er octobre 1895, AAN.

conscience approfondi. Était-il puni pour sa secrète vanité, qui le portait à vouloir être armateur alors qu'il aurait dû se contenter de n'être qu'un "épicié" ?¹¹⁷ Il n'eut qu'une journée pour s'interroger ainsi. Dès le lendemain matin, un télégramme de Nouméa l'informa qu'il pourrait probablement obtenir un convoi de Javanais à la place des Indochinois. Ravi de cette nouvelle, il s'empressa de reconnaître que St Antoine ne l'avait pas abandonné: après tout, il n'avait jamais spécifié au saint la "nationalité" des travailleurs qu'il lui avait demandés! Et il confia à Mgr. Fraysse: *"Quel soulagement dans ces moments-là d'être croyant et de pouvoir adorer humblement!"*¹¹⁸

Le convoi de cent quatre-vingt-cinq Javanais arriva à Nouméa au milieu de février 1896¹¹⁹. Mais si A. Ballande pensait que le pays d'origine des travailleurs n'avait pas d'importance pour St Antoine, la venue de Javanais musulmans ne plaisait pas beaucoup à Mgr. Fraysse. Il dut écrire à ce dernier pour apaiser ses inquiétudes, allant jusqu'à l'assurer qu'il arrêterait l'importation de cette catégorie de travailleurs si tel était le souhait de l'évêque - une éventualité que l'homme d'affaires savait de toute façon improbable. A toutes fins utiles, il ajouta que s'il était amené à s'exécuter, un autre marchand ne manquerait pas de prendre sa place...¹²⁰ Les réserves émises par l'évêque fournirent par ailleurs à A. Ballande un prétexte pour demander que l'Eglise l'aidât à recruter ses travailleurs en Indochine. Mgr. Fraysse ne pourrait-il pas solliciter l'appui moral du clergé indochinois pour organiser de tels transferts?¹²¹ Dans la lettre qu'il adressa à l'évêque à ce sujet, A. Ballande souligna que cette émigration était certainement bénéfique pour les intéressés eux-mêmes -

¹¹⁷ Ballande à Fraysse, 1er octobre 1895, AAN.

¹¹⁸ Ballande à Fraysse, 2 octobre 1895, AAN.

¹¹⁹ *La Calédonie* (Nouméa), 13-février 1896, AAN.

¹²⁰ Ballande à Fraysse, 6 octobre 1897, AAN.

Présentée à l'évêque comme un pis-aller, la substitution de Javanais aux Indochinois semble avoir été appréciée par les colons. Ch. Ziegler, l'agent officiel chargé du recrutement des travailleurs asiatiques à bord du vapeur de la Maison Ballande fournit à ce sujet une explication intéressante: *"Je comprends parfaitement la préférence des Néo-Calédoniens pour les Malais. Ceux-ci ont été 'colonisés' dans un autre style que nos Tonkinois. On leur a inculqué, dès le premier jour d'occupation, le sentiment de leur infériorité et du respect vis-à-vis de l'Europe, tandis que ces Tonkinois ont été colonisés avec des principes 'schoelchériens' très exagérés, qui les mettent au rang de citoyens français. Ils vous répondront dans leur langage petit nègre le 'civis sum romanus' avec la même morgue qu'un patricien de vieille souche. 'Moi Français, même chose que toi', diront-ils à qui veut l'entendre. Complètement regrettable: ces individus trouvent de chauds défenseurs à tous les degrés de la hiérarchie administrative et même dans la magistrature."* - Ziegler à Ballande (lettre archivée avec celle référencée ci-dessus), 27 août 1897, AAN.

¹²¹ Ballande à Fraysse, 6 octobre 1897, AAN. Cette idée a été suggérée à A. Ballande par Ch. Ziegler - cf. doc. cit. supra: *"A mon avis, pour arriver à avoir des convois sérieux, de vraies familles qui consentiraient à s'établir en Calédonie, c'est aux missions tant espagnoles que françaises qu'il faudrait s'adresser. Les missionnaires et leurs intermédiaires indigènes connaissent le peuple annamite mieux que n'importe qui; ils peuvent de ce chef assurer un recrutement qui offre des garanties morales que personne d'autre ne saurait donner."*

"comme elle l'est pour toutes les populations trop denses." Il reconnut qu'il s'agissait là d'une question quelque peu délicate: *"Je vous soumets la chose sans vous la demander"* ; mais cela ne l'empêcha pas d'insister. Il fit valoir que les initiatives qu'il suggérait à Mgr. Fraysse prouveraient, si elles étaient prises, que l'évêque ne se laissait pas devancer par le gouverneur pour ce qui était du développement de la colonie, et il ajouta que sa proposition présentait le mérite de chercher à *"[substituer] des indigènes français convertis ou convertissables aux Mahométans de Feillet."* C'était habile, voire quelque peu retors; mais on ne sait pas quelle fut la réaction de l'évêque.

L'interdiction d'organiser un second transfert de travailleurs indochinois en 1895 n'avait pas découragé A. Ballande. Il avait immédiatement entrepris des démarches pour obtenir qu'elle soit annulée, alors même que la Nouvelle-Calédonie connaissait une conjoncture économique difficile. Si la main-d'œuvre importée ne pouvait pas être entièrement placée, il allait utiliser le surplus sur les terres qu'il possédait lui-même en divers endroits de l'île - notamment pour y produire des biens à exporter sur ses navires¹²². En fait, il n'eut pas à attendre longtemps pour être comblé; à la suite d'une famine survenue en 1896 en Indochine, l'administration de cette colonie fut heureuse de lui céder autant de migrants qu'il le souhaitait: *"On s'empresse de me donner des Tonkinois, cette fois, pour réduire le nombre des morts, ou mourants de faim."*¹²³. Quand, en 1899, la Nouvelle-Calédonie émergea de la dépression qui l'avait affectée durant quatre ans, A. Ballande demanda à ses directeurs de Nouméa d'augmenter et de diversifier les transferts de travailleurs, et d'approvisionner largement ses propres entreprises en main-d'œuvre sous contrat¹²⁴ - on y trouvera des Néo-Hébridais, des Salomonaïses, des Indochinois et des Javanais.

A ses importations habituelles de travailleurs, A. Ballande ajouta encore des convois en provenance du Japon - comme la Société Le Nickel qui, depuis plus de dix ans déjà, recourait à la main-d'œuvre nipponne pour ses chantiers miniers. En 1912, il annonça à Mgr. Chanrion *"une vague de 600 Japonais"*, comportant quelques convertis et un catéchiste¹²⁵. Il lui plut de relever que les originaires de ce pays étaient, d'après ce qu'il avait entendu dire, *"moins rebelles au catholicisme que les Javanais"*. L'homme d'affaires fit des démarches auprès de la Société des Missions Etrangères de Paris en vue d'obtenir des catéchistes pour accompagner le convoi

¹²² Le surplus de main-d'œuvre devait être utilisé *"soit à débrousser des pâturages, soit à planter du café, soit à cultiver la banane qui ferait un frêt pour [le] troisième bateau"*. - Ballande à Fraysse, 5 juin 1896, AAN.

¹²³ Ballande à Fraysse, 20 juin 1896, AAN.

¹²⁴ Ballande à Fraysse, 19 mai 1899, AAN.

¹²⁵ Ballande à Chanrion, 28 septembre 1912, AAN.

suivant. Il demanda également à Mgr. Chanrion de contacter l'archevêché de Tokyo à ce sujet, mais lui signala qu'il préférerait pouvoir compter sur les services d'un mariste parlant le japonais¹²⁶.

Problèmes de conscience

Si l'on se réfère aux pratiques courantes dans la colonie à cette époque, A. Ballande essayait d'être un bon employeur pour les "*engagés*" travaillant pour sa firme¹²⁷. Les mesures qu'il préconisa en leur faveur sont longuement exposées dans une de ses lettres à Mgr. Fraysse, datée de 1899¹²⁸. Pour améliorer leurs conditions de vie matérielles et morales, il leur fit construire un baraquement spécial, subdivisé selon les ethnies pour réduire autant que possible les violences entre communautés, et il demanda à ses agents locaux de prendre soin de leur nourriture, de leur repos et de leurs loisirs. Il assigna une aide pécuniaire à la Mission, pour qu'elle les convertisse en "*ouvriers civilisés et chrétiens*". L'ivrognerie et les bagarres auxquels ils s'adonnaient le dimanche, et qui se soldaient par des dizaines d'arrestations rapportées dans les journaux du lundi, le préoccupaient tout particulièrement. Pour y remédier, il suggéra de donner aux immigrés l'habitude d'aller à la pêche après la messe, et d'organiser, à ses frais, "*un petit festin pour agrémenter la partie*" - sans alcool. Dans son élan, d'un paternalisme aussi franc que peu réaliste, il songea même à les "*mener militairement*" : "*Ne pourrait-on [...] faire l'appel, le soir, pour leur éviter d'aller courir la prétentaine quand ils ne sont pas fatigués?*" A. Ballande fut peut-être le seul employeur qui ait essayé de faire bénéficier ses travailleurs de quelques activités récréatives; car la plupart des colons, qui ne cessaient de se plaindre au sujet des bagarres dominicales, n'avaient pas d'autre mesure à proposer que d'aggraver les punitions infligées aux travailleurs.

¹²⁶ Ibid.

¹²⁷ On notera ici que A. Ballande eut, tout au long de sa vie, des préoccupations d'ordre social. Il finança diverses initiatives charitables en Nouvelle-Calédonie, s'occupa des questions d'assistance en tant qu'adjoint au maire de Bordeaux, et assumait - pendant de nombreuses années - la fonction de trésorier de l'œuvre des prisonniers libérés. Mais il ne se contenta pas de participer à des actions caritatives. Il s'intéressa activement, entre autres, à l'organisation sociale du travail. Dans sa correspondance avec Mgr. Fraysse, il y fit allusion à propos de sa campagne électorale: "*Ma candidature a été acclamée presque à l'unanimité, grâce à l'exposé de mes théories sur la participation des employés aux bénéfices. Je n'aurais pas le moindre succès chez les bourgeois opportunistes. Et dire que ce n'est pas une ficelle de circonstance; que c'est bien par esprit de conciliation du capital et du travail que, sans songer à la politique, j'ai posé et affirmé ce principe depuis 10 ans!*" - Ballande à Fraysse, 27 mars 1902, AAN. Député, il proposa, en 1904, une loi sur la participation des salariés aux bénéfices des entreprises - proposition qu'il reprit au cours de plusieurs législatures successives; et, en 1911, il proposa une loi visant à étendre les droits au repos hebdomadaire à l'ensemble des ouvriers et employés au service de l'Etat, des départements et des communes.

¹²⁸ Ballande à Fraysse, 19 mai 1899, AAN. Ces bonnes intentions aboutirent, en réalité, à des résultats fâcheux: le baraquement des immigrés de la Maison Ballande devint un ghetto, réputé pour son insalubrité, où se déclara l'épidémie de peste bubonique qui frappa Nouméa en 1899-1900.

Le commerce de la main-d'œuvre sous contrat occasionnait cependant de sérieux soucis d'ordre moral à A. Ballande, et ce depuis qu'il l'avait entrepris. Il était très sensible aux attaques de la presse qui le dénonçait comme un *"marchand d'esclaves"* ou *"marchand de chair humaine"*; et, bien que la hiérarchie catholique n'ait jamais cessé de le soutenir, il supporta mal les reproches que certains missionnaires finirent par exprimer au sujet des transferts de travailleurs. Pour désamorcer les critiques et calmer sa conscience, il eut recours à sa tactique habituelle: céder sur des points secondaires, pour éviter d'avoir à faire des concessions sur les questions importantes. Les initiatives qu'il prit autour de 1925 en faveur des Indochinois catholiques, tout comme la manière dont il entérina celles prises par ses agents locaux, sont révélatrices à cet égard. La situation religieuse de ces immigrés lui tenait certainement à cœur: *"Je voudrais tant, en favorisant cet exode si vraiment indispensable à l'Océanie Française, ne pas nuire à l'Evangélisation des Tonkinois!"* ; et c'est avec sincérité qu'il remercia Mgr. Chanrion de prendre soin de leurs âmes: *"Je vous suis profondément reconnaissant de ce que vous pouvez faire pour les Tonkinois catholiques"* ¹²⁹. Mais, en dépit de ses inquiétudes et de ses déclarations, il se garda toujours de prendre en considération ce qui aurait pu mettre en cause le trafic auquel il se livrait, et se contentait de solutions ponctuelles, improvisées à la remorque des événements.

Lorsque, près de trente ans après avoir commencé l'importation de travailleurs indochinois, A. Ballande s'inquiéta du fait que leur christianisation se heurtait à des difficultés de langue, il fit tout son possible pour résoudre ce problème. Il proposa de faire venir, à ses frais, un missionnaire parlant leur langue, et qui serait préposé à les visiter et à s'occuper d'eux en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'aux Nouvelles-Hébrides. L'Eglise d'Indochine lui procura ce missionnaire en 1925, en la personne du R.P. Emile Raynaud. Ayant servi comme aumônier des troupes indochinoises durant la Première Guerre mondiale, ce prêtre était un homme expérimenté, qui semblait bien préparé à assumer cette charge¹³⁰. Pour manifester sa reconnaissance, A. Ballande envoya aussitôt un chèque de 5.000 francs à la Mission catholique en Indochine, suivi un an plus tard d'un autre chèque d'un montant de 2.500 francs¹³¹.

Mais plus qu'elle ne les résolut, la nomination du P. Raynaud aggrava les problèmes de conscience de A. Ballande. Au lieu de s'en tenir à l'encadrement

¹²⁹ Ballande à Chanrion, 22 octobre 1923, ou 2 janvier 1926, AAN.: *"Je préférerais renoncer à cette main-d'œuvre [plutôt] que de compromettre ses intérêts religieux."*

¹³⁰ Gendreau à Chanrion, 3 septembre 1924, AAN.

¹³¹ Ballande à Chanrion, 20 août 1924, 9 avril 1925; Marcou à Chanrion, 8 mai 1925; Gendreau à Marcou, 21 mai 1925, AAN.

spirituel de ses nouvelles ouailles, le missionnaire en vint - "*bien malgré moi*", dit-il¹³² - à se faire leur porte-parole pour des revendications matérielles. Cela lui paraissait inévitable: comment aurait-il pu, en tant que prêtre et même en tant que simple "*honnête homme*", rester insensible aux "*souffrances physiques et morales de plus de cinq mille malheureux exilés, livrés presque sans défense à un véritable esclavage aux Nouvelles-Hébrides, et à de nombreuses injustices et à des cruautés sans nombre en Nouvelle-Calédonie*" ?¹³³ Il rédigea plusieurs rapports sur les conditions de vie des immigrants asiatiques; et dans les lettres qu'il adressa à des confrères en Indochine ou à Hong-Kong, il décrivit les mauvais traitements infligés aux travailleurs, le non-respect des contrats par les employeurs, et le manque de facilités pour répondre aux besoins religieux des catholiques. Certains extraits de ces écrits alimentèrent le débat public suscité par les transferts de main-d'œuvre. Mais le P. Raynaud se plaignit aussi, directement, auprès des Etablissements Ballande à Nouméa - en préconisant les remèdes à apporter aux maux qu'il signalait. Enfin, il ne manqua pas d'alerter son supérieur religieux à Paris, en lui transmettant une liste des griefs formulés par les travailleurs.¹³⁴

Dès les premiers mois suivant l'arrivée du P. Raynaud, Mgr. Chanrion avait adressé à Mgr. Gendreau, évêque de l'ouest du Tonkin, des rapports défavorables sur l'apostolat du missionnaire. En réponse, Mgr. Gendreau tenta d'expliquer le comportement du P. Raynaud en invoquant l'attachement que ce dernier éprouvait pour les Indochinois - sentiment qui devait sans doute le porter à exagérer leurs qualités, à croire avec trop de naïveté leurs racontars, et à accepter toutes leurs plaintes¹³⁵. Mais le P. Raynaud avait déjà acquis la réputation d'être un agitateur. L'opposition suscitée par ses activités atteignit son paroxysme lors d'une grève des travailleurs indochinois qui s'était déclenchée dans les mines de nickel exploitées par les Etablissements Ballande à Voh. Le mouvement de revendication alarma tant les

¹³² E. Raynaud, "*Visite de M. Delamarre en Nouvelle-Calédonie*", s.l.n.d., AAN: extrait du compte rendu du P. Raynaud, sans doute adressé à un tiers, recopié et transmis à Mgr. Chanrion. Dans ce texte, le P. Raynaud rapporte l'entretien qu'il eut avec l'Inspecteur Delamarre à Voh (au début du mois d'août 1925), et cette déclaration qu'il lui fit: "*Mr l'Inspecteur, je suis venu ici pour m'occuper des Tonkinois au point de vue spirituel et c'est bien malgré moi que je suis obligé de recevoir les autres réclamations.*"

¹³³ Raynaud à "*Mon Révérend Père*" (probablement le P. Jourda, qui semble avoir été désigné pour raisonner le P. Raynaud), 2 septembre 1925, AAN. Cette lettre dénonçait aussi, comme diverses autres, "*la prostitution organisée partout*" dont étaient victimes les travailleurs asiatiques.

¹³⁴ Raynaud, "*Visite de M. Delamarre...*", cf. supra; Raynaud à "*Monseigneur*" (probablement Mgr. Chanrion), 2 juin 1925; Gendreau à Chanrion, 10 décembre 1925; Chanrion à Gendreau, 7 juillet 1926; Raynaud, compte rendu adressé à "*Monseigneur*" (Mgr. Guébriant), 26 novembre 1925; Guébriant à Chanrion, 25 mars 1926 - comprenant une copie dactylographiée du compte rendu du P. Raynaud (11 p.); AAN. Mgr. Guébriant était le Supérieur de la Société des Missions Etrangères à Paris; il avait tendance à ajouter foi aux plaintes du P. Raynaud, mais ne voulut pas interférer dans cette affaire.

¹³⁵ Gendreau à Chanrion, 8 mai 1925, en réponse à une lettre de Chanrion du 3 mars 1925. Le P. Raynaud était arrivé à Nouméa le 20 janvier 1925.

autorités qu'elles dépêchèrent des troupes sur les lieux, pour parer à toute éventualité; et le gouverneur dut tenir une conférence de presse pour calmer l'opinion publique qui appréhendait une révolte "*bolchévique*" générale¹³⁶. Les directeurs locaux des mines Ballande imputèrent au P. Raynaud la responsabilité de cette "*effervescence*", survenue après une de ses visites. Mgr. Chanrion lui-même crut que le missionnaire était involontairement tombé dans un piège tendu par un militant "*bolchéviste*" ¹³⁷. Il ne fut donc pas surprenant que M. Rougy, directeur des mines de charbon Ballande à Moindou, interdit à son tour au P. Raynaud de remettre les pieds sur le chantier minier. En fin de compte, le missionnaire fut déclaré indésirable dans l'ensemble des centres miniers qui dépendaient des fonderies Ballande¹³⁸; le secrétaire général de l'administration lui défendit de visiter les malades soignés à l'Hôpital indigène¹³⁹; et Mgr. Doucéré, évêque des Nouvelles-Hébrides, lui refusa la permission de revenir dans son diocèse¹⁴⁰.

Informé de la décision du directeur de la mine de Moindou, A. Ballande refusa d'abord de l'entériner, en espérant que le missionnaire pouvait être ramené dans le droit chemin¹⁴¹. Mais en même temps, connaissant les réserves émises par Mgr. Chanrion à l'endroit du P. Raynaud, il s'en remit à la sagesse de l'évêque: "*Je ne puis que me révolter à l'idée que l'accès de nos chantiers de Moindou est interdit au missionnaire dont j'ai demandé et aidé l'arrivée! Mais si ce dernier n'est pas une perfection dans le genre, puis-je l'imposer à mon Directeur, au risque de provoquer un éclat, et de prendre, d'ici, la responsabilité de suites graves... alors que Mgr. Doucéré me donne l'exemple de l'interdiction de son territoire au personnage en question? Je le regrette, je veux la tranquillité de ma conscience; j'entends vous donner, chez vous, pleins pouvoirs pour faire transmettre par M. Milliard, en mon nom, à M. Rougy les conclusions que vous croirez devoir formuler.*" ¹⁴² Moins de cinq mois

¹³⁶ *La France Australe* (Nouméa), 21 août 1925; *Bulletin du Commerce* (Nouméa), 22 août 1925. En dépit de l'initiative du gouverneur, *La France Australe* se crut obligée de faire savoir, à l'adresse de nombre de ses lecteurs saisis de panique, que la "*mutinerie*" de Voh avait été réprimée - *La France Australe* (Nouméa), 25 août 1925.

¹³⁷ Chanrion à Gendreau, 7 juillet 1926, AAN.

¹³⁸ Jourda à Raynaud, 3 septembre 1925, AAN.

¹³⁹ B... (illisible, peut-être Bussy) à "Mon Révérend Père" (probablement le P. Jourda), 20 août 1925, AAN.

¹⁴⁰ Ballande à Chanrion, 2 janvier 1926, AAN.

¹⁴¹ A. Ballande se montra moins pressé que d'autres de condamner le P. Raynaud: "*Je n'ai pas de jugement à porter sur le R.P. Raynaud.*" - Ballande à Chanrion, 1er décembre 1925, AAN. Au début de l'année 1926, il écrira encore: "*Je suis prêt à [...] m'arranger du R.P. Raynaud lui-même. Je suis convaincu qu'en y mettant du sien, en étant moins partial en faveur de ses hommes, considérant qu'ils gagnent encore matériellement à travailler en Calédonie et à se plier à notre discipline, il accomplirait son devoir au mieux - sous votre direction.*" Ballande à Chanrion, 2 janvier 1926, AAN.

¹⁴² Ballande à Chanrion, 2 janvier 1926, AAN.

après, G. Laroque écrivit à A. Ballande, avec l'aval de Mgr. Chanrion: *"Tout ce qui est à désirer aujourd'hui est le prompt départ du Père "*. Le renvoi du missionnaire fut organisé de concert par la compagnie commerciale et la hiérarchie ecclésiastique¹⁴³, la première s'engageant à payer les frais de retour du missionnaire, et l'Eglise d'Indochine à lui donner une nouvelle affectation¹⁴⁴. Pour remplacer le P. Raynaud, G. Laroque envisagea de faire appel à un prêtre vietnamien, *"sérieusement chapitré à l'avance sur le rôle qu'il aura à remplir "*¹⁴⁵ Un tel arrangement convenait à Mgr. Chanrion, si ce n'est qu'il appréhendait que le prêtre vietnamien ne fût à son tour *"peut-être porté en faveur de ses frères"*! Mais G. Laroque fit savoir à l'évêque que A. Ballande était favorable à cette solution si elle apparaissait comme la seule possible¹⁴⁶; et il lui donna l'assurance que le sort de cet ecclésiastique *"[serait] absolument dans les mains de l'évêque de Nouméa qui [pourrait] le renvoyer au Tonkin s'il ne [convenait] pas."* G. Laroque insista sur le fait que le successeur du missionnaire ne devait être pris qu'à l'essai, jusqu'à ce que pût être trouvée la personne présentant toutes les qualités souhaitées¹⁴⁷.

L'Eglise d'Indochine se montra, à son tour, très conciliante. Mgr. Gendreau approuva la mise à l'écart du P. Raynaud, en soulignant le caractère malencontreux des initiatives qu'il avait prises: *"[Les] difficultés du R.P. avec la Cie Ballande me semblent d'autant plus regrettables que M. Ballande s'est montré généreux vis à vis de nos missions auxquelles il a envoyé deux montants à plusieurs milliers de francs."*¹⁴⁸ Cette observation, qui éclaire crûment certains enjeux de l'affaire, oblige à s'interroger sur l'attitude de Mgr. Chanrion, qui s'était empressé plus que A. Ballande lui-même d'accepter l'expulsion du P. Raynaud des mines de charbon de Moindou.

¹⁴³ Laroque à Ballande, 16 mai 1926 - copie à Chanrion, AAN.

¹⁴⁴ Le P. Raynaud se révéla plus difficile à déplacer que prévu. Après son refus d'accompagner un convoi d'Indochinois vers la France, l'Eglise n'hésita pas à mettre en œuvre les moyens de pression les plus contraignants pour le forcer à partir. Ce ne fut que sous la menace d'une *"suspense a divinis"* qu'il obtempéra. - Gendreau à Raynaud, s.d., AMR..

¹⁴⁵ Laroque à Ballande, 16 mai 1926 - copie à Chanrion, AAN.

¹⁴⁶ *"Je lui ai répondu que vous teniez essentiellement à ce service, et que si c'était là la seule source où nous puissions trouver un prêtre pouvant s'occuper des engagés catholiques, il ne fallait pas hésiter à s'y adresser"* - Ibid. Ballande avait déjà envisagé une telle solution un an plus tôt: *"C'est du côté des prêtres annamites qu'il serait peut-être le plus simple de nous retourner, plutôt que d'envoyer en apprentissage au Tonkin des maristes 'inexistants'."* - Ballande à Chanrion, 18 juin 1925, AAN. Pourtant, aux difficultés déjà notées vinrent encore s'en ajouter d'autres, qui firent obstacle à la réalisation du projet: *"L'appréhension du chef du clergé indochinois au sujet de l'envoi d'un prêtre indigène n'est malheureusement que trop compréhensible!"* - Ballande à Chanrion, 6 août 1928, AAN.

¹⁴⁷ Laroque à Ballande, 16 mai 1926 - copie à Chanrion, AAN.

De son côté, la hiérarchie ecclésiastique française d'Indochine donna des directives pour prévenir la répétition des difficultés survenues avec le P. Raynaud: son éventuel successeur devait être mis en garde contre les fauteurs de troubles, et devait toujours se rappeler que l'intérêt moral et matériel des travailleurs était mieux servi par la bonne volonté et la bonne conduite que par la révolte...

¹⁴⁸ Gendreau à Chanrion, 10 décembre 1925, AAN.

Était-il à ce point influencé par les avantages financiers que la Mission retirait non seulement de l'importation continue de travailleurs indochinois, mais aussi de l'exploitation de cette mine? Cela est très possible quand on sait que A. Ballande avait promis à l'Eglise une participation régulière aux profits rapportés par les activités charbonnières - un franc par tonne de charbon extraite et un franc par tonne utilisée dans les fonderies Ballande¹⁴⁹, et ce pour une production escomptée de *"3000 tonnes par mois, et peut-être le double!"*¹⁵⁰ L'évêque avait d'emblée partagé l'enthousiasme que cette nouvelle industrie inspirait à l'homme d'affaires, et s'était engagé à prier pour le succès de l'entreprise - mais en insistant sur la nécessité d'observer à ce propos une grande discrétion: *"Si nous avons décidé de garder vis à vis du public une discrétion complète au sujet de la double générosité de votre société, nous avons décidé aussi d'organiser des prières de reconnaissance à faire par les bénéficiaires de vos largesses. [...] Mon intention serait de célébrer moi-même, le dimanche 4 mai, une première messe à l'intention des bienfaiteurs et de leur entreprise."*¹⁵¹ En tout état de cause, Mgr. Chanrion et le P. Raynaud étaient solidaires de camps si radicalement opposés que la rupture entre eux était inévitable.

Les informations actuellement disponibles ne permettant pas d'évaluer les sommes dont bénéficia l'Eglise à la faveur de l'importation de main-d'œuvre asiatique et des activités charbonnières, on se contentera ici de quelques données à titre indicatif. Près de trente ans après le premier versement de la *"dîme de 10 francs par coolie indochinois introduit en Calédonie"*, la Maison Ballande restait fidèle à ses engagements, comme en témoigne ce message laconique: *"Il a été introduit par les deux premiers convois [de 1924] 454 coolies, ce qui représente: 4.540 Frs."*; et les perspectives demeuraient encourageantes: *"Nous comptons recevoir, si tout va bien, 3 ou 4 [convois] par an, et ce pendant plusieurs années"*¹⁵². D'octobre 1925 à février

¹⁴⁹ Extrait du Procès-verbal de la 116^{ème} séance du Conseil d'administration des Hauts-Fourneaux de Nouméa, tenue le 5 avril 1924, AAN.

Les gisements de charbon découverts en 1923 sur l'une des propriétés de A. Ballande, près de Moindou, où l'existence de terrains carbonifères était connue depuis plus de vingt-cinq ans, semblèrent particulièrement intéressants alors que le marché du nickel était en crise. L'homme d'affaires comptait les rentabiliser à la fois par la vente du combustible, et par son utilisation dans ses propres fonderies (pour réduire, voire éliminer, les importations de charbon d'Australie). - Ballande à Chanrion, 21 septembre 1923, 28 septembre 1923, 21 février 1924, AAN; *Océanie Française* (Paris), janvier-février 1923, p.13.

¹⁵⁰ Ballande à Chanrion, 28 septembre 1923, AAN.

¹⁵¹ Chanrion à Laroque, 24 avril 1924, AAN. Dispensatrice attitrée des bénédictions spirituelles, l'Eglise se présentait aussi comme un intermédiaire qualifié pour l'obtention d'avantages matériels, et se félicitait d'intervenir dans des domaines où les retombées financières s'annonçaient appréciables. Pour sa part, A. Ballande était persuadé de l'efficacité des médiations religieuses, et y recourait volontiers: *"Vos trois messes auront certainement été pour beaucoup dans la réalisation des concours auxquels nous devons d'avoir triomphé de difficultés graves."* - Ballande à Chanrion, 5 mai 1930, AAN.

¹⁵² Laroque à Chanrion, 25 avril 1924, AAN.

1926, la Mission toucha ainsi 9.160 francs¹⁵³. Si l'on considère le grand nombre de travailleurs indochinois importés par la Maison Ballande depuis la fin du siècle dernier, il apparaît que l'Eglise a dû encaisser des sommes assez considérables. Pour le charbon de Moindou, on sait que l'Eglise toucha pour la première année 3.419 francs, et que Mgr. Chanrion se plaignit auprès des Etablissements Ballande du retard des versements afférents aux "exercices" des années suivantes¹⁵⁴. En 1931, après l'arrêt de l'exploitation du charbon de Moindou, A. Ballande fit état d'un dernier virement de 14.000 francs¹⁵⁵. Ces dons n'étaient habituellement pas transférés sur le "compte courant ordinaire" de la Mission, et on n'en trouve aucune trace dans la comptabilité officielle qui était transmise à Rome pour l'attribution du "viatique" par la Propagation de la Foi. Ils étaient tantôt versés en espèces, tantôt virés sur un "compte spécial" ouvert auprès des Etablissements Ballande, et parfois transformés en obligations¹⁵⁶. La dépendance engendrée par cette générosité ne pouvait qu'entraver l'Eglise dans le rôle de guide moral que, conformément à la vocation qu'elle affichait, elle aurait dû assumer; mais elle s'en accommoda apparemment bien, et il serait hasardeux d'affirmer que l'homme d'affaires éprouva de sérieux regrets à ce sujet...

*

Quels que fussent leurs préjugés, ni A. Ballande ni les évêques ne pouvaient ignorer les conditions de vie souvent inhumaines qui étaient imposées aux travailleurs asiatiques. L'exploitation et les sévices dont beaucoup étaient victimes, notamment sur les chantiers miniers, étaient de notoriété publique dans la colonie; et, en dépit des maladroites ou même des exagérations du P. Raynaud, son témoignage ne pouvait pas être récusé. Les nombreux accidents et décès survenant parmi ces immigrés démontraient la cruauté de l'existence qui leur était réservée; des rapports établis par des inspecteurs du travail et divers journaux dénoncèrent les traitements odieux que leur infligeaient certains employeurs¹⁵⁷. A. Ballande eut beau

¹⁵³ Milliard et Berge à Chanrion, 30 mars 1926, AAN.

¹⁵⁴ Chanrion à Berge, 14 juin 1927, AAN. Dans la même lettre, l'évêque réclama également des subventions que la Compagnie Navale de l'Océanie devait verser à la Mission pour les voyages n°10 et 11 du "Saint François-Xavier".

¹⁵⁵ Ballande à Chanrion, 14 avril 1931, AAN.

¹⁵⁶ Lorsque l'Eglise touchait des sommes plus importantes, comme les 141.903,70 francs dont A. Ballande fit don aux Missions de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides en 1929, il arrivait que l'argent fût temporairement placé en obligations en vue de rapporter des intérêts: "Je voudrais transformer la somme en obligations particulières des Hauts-Fourneaux (Calédonie) si vous en avez des disponibles, ou du Comptoir Français des Nouvelles-Hébrides, ou des Etablissements Ballande; naturellement, je cherche les plus avantageuses." - Chanrion à MM. les Directeurs des Etablissements Ballande à Nouméa, 27 février 1929, AAN.

¹⁵⁷ La France Australe dénonça les atrocités commises sur la mine Bernheim, à Népoui, par des contremaîtres européens et des surveillants canaques - La France Australe (Nouméa), 21 février 1898.

faire des efforts en faveur des travailleurs employés dans ses Etablissements, se dire *"résolu à ne rien négliger pour que les coolies soient traités humainement et équitablement"*¹⁵⁸, et déclarer: *"Nous réagissons contre les mauvais 'contremaîtres', aidés [...] par les 'bons'? inspecteurs du travail"*¹⁵⁹, les souffrances de la main-d'œuvre transférée se perpétuaient; même les initiatives les plus louables se révélaient lourdes d'effets pervers.

Pour légitimer son trafic, A. Ballande avançait que non seulement ces migrations étaient nécessaires pour la juste cause que représentait le développement de la colonie, mais qu'elles correspondaient aussi à l'intérêt des travailleurs concernés.¹⁶⁰ Il était du reste sincèrement persuadé que l'Indochine et la Nouvelle-Calédonie devaient *"se compléter"*, la seconde accueillant le surplus démographique de la première et réduisant d'autant le nombre des victimes des famines endémiques dans le sud-est asiatique: *"Tout semble démontrer que l'intérêt matériel de l'Indochinois est d'émigrer en Océanie; continuons à tâcher d'y joindre l'intérêt moral et religieux."*¹⁶¹ En plus des avantages financiers, c'étaient donc des considérations économiques, sociales, et plus ou moins morales, voire même religieuses, qui l'encourageaient à continuer ce commerce. Mais l'ultime argument du négociant consistait à relever que l'importation des Asiatiques allait de toute façon se poursuivre, qu'il y participât ou non.¹⁶² Envisageant de façon tout à fait gratuite le cas où la Mission estimerait préférable de laisser les catholiques vietnamiens dans leur pays, il conclut avec magnanimité: *"Je ne ferai rien pour recruter des catholiques, et avec les payens il n'y a rien à perdre!"*; encore fit-il remarquer à Mgr. Chanrion, non sans malice, que si l'on arrêtait l'importation des catholiques, des païens prendraient leur place: *"Il vous restera à convertir les payens 'jaunes', comme les autres!"*¹⁶³

A. Ballande réussit-il à se débarrasser tout à fait de ses doutes quant au bien-fondé des transferts de travailleurs asiatiques? A juger d'après l'insistance qu'il mit à

¹⁵⁸ Ballande à Chanrion, 1er décembre 1925, AAN.

¹⁵⁹ Ballande à Chanrion, 22 octobre 1928, AAN. Le point d'interrogation, qui ajoute l'ironie au doute, indique clairement les limites du propos. Deux ans plus tôt, A. Ballande avait déjà fait part à Mgr. Chanrion de sa position concernant les relations des contremaîtres avec les travailleurs indochinois: *"Quand on considère le rôle de nos contremaîtres et que l'on voit leur vie en danger, on est bien gêné pour leur imposer une autre tactique que celle à leur goût."* - Ballande à Chanrion, 2 janvier 1926, AAN.

¹⁶⁰ Ballande à Fraysse, 6 octobre 1897; Ballande à Chanrion, 22 octobre 1928, AAN.

¹⁶¹ Ballande à Chanrion, 1er août 1928, AAN.

¹⁶² Ballande à Chanrion, 31 mai 1925, AAN.; et il ajoutait: *"Si mes efforts pour résoudre, en même temps, le problème religieux restent impuissants, ils tranquilliseront ma conscience, sous le contrôle de votre autorité!"*

¹⁶³ Ballande à Chanrion, 1er décembre 1925, AAN.

obtenir que l'évêque rassure sa conscience¹⁶⁴, et d'après la reconnaissance qu'il lui témoigna pour l'absolution accordée, cela n'est pas sûr. La tournure prise par les événements avec le P. Raynaud l'avait mis dans un embarras sans précédent. En essayant de mener honnêtement son commerce, il s'était toujours considéré comme un humble artisan de l'extension du Royaume de Dieu sur terre¹⁶⁵; or voici qu'il se trouva décrit comme un exploiteur des pauvres, et ce non pas par un journal anticlérical, mais par un représentant de l'Eglise! Son affliction ne fut cependant plus ce qu'elle aurait été vingt ans plus tôt. Agé de soixante-huit ans, accablé par la mort de son fils Louis, qu'il avait adoré et qui devait lui succéder, désillusionné par la politique menée par le pape en Europe, A. Ballande en vint, dans ce domaine comme en d'autres, à se résigner à un réalisme très ordinaire, fort éloigné des convictions morales et religieuses professées dans sa jeunesse. Il se contenta de confier la solution des problèmes soulevés par l'apostolat du P. Raynaud à ses interlocuteurs attitrés en Nouvelle-Calédonie: aux autorités de l'Eglise revenait la responsabilité de régler les questions morales, tandis que les questions matérielles étaient laissées au soin de l'administration et des directeurs locaux des Etablissements Ballande.

La réaction que A. Ballande opposa, à la même époque, à la plainte formulée par Mgr. Chanrion au sujet de la prostitution qui sévissait parmi les travailleurs importés, montra pareillement qu'il s'était rallié à un pragmatisme des plus prosaïques. Tout en s'affirmant, une fois de plus, prêt à abandonner le commerce de main-d'œuvre si le respect de la morale l'exigeait, A. Ballande reprit le point de vue de G. Laroque, qui minimisait la gravité des faits, et feignait même d'en douter: "*M. Laroque avec qui je m'en suis entretenu à fond, préoccupé comme moi de la question 'en conscience', proteste contre le fait de l'[ingérence] d'aucun colon dans les 'prêts' successifs de femmes; il explique que celles-ci, imposées par l'administration, sont, à défaut de ménages réguliers disposés à s'expatrier, recrutées dans la plus basse catégorie et ne font que continuer leur ancien métier; il se demande si certains de vos informateurs sont bien disposés en faveur du mouvement [de colonisation], et bien sûrs de ce qu'ils avancent.*"¹⁶⁶ Pour finir, les préoccupations de A. Ballande se réduisirent à un problème peut-être plus psychologique que moral: comment pouvait-il, tout en poursuivant le trafic condamnable, "*soulager [sa] conscience d'introducteur d'annamites*" ? Rien ne pouvait lui être aussi secourable que la complaisance de l'évêque: "*Quelle affaire complexe que cette question*

¹⁶⁴ Cf., entre autres, Ballande à Chanrion, 19 août 1925, et 10 octobre 1927, AAN: "*Vous me soulagez vraiment en approuvant mon ingérence dans le recrutement et le transport des Annamites.*"

¹⁶⁵ Ballande à Fraysse, 8 avril 1895; Ballande à Chanrion, 28 septembre 1912, AAN.

¹⁶⁶ Ballande à Chanrion, 19 août 1925, AAN.

d'immigration jaune, et combien je vous suis reconnaissant de n'avoir rien négligé pour m'aider à tranquilliser ma conscience en y subordonnant le reste!" ¹⁶⁷

BALLANDE EN PRIVE

Les informations que A. Ballande communiqua à Mgr. Fraysse au sujet de sa vie privée corroborent l'image qu'il donna de lui par ailleurs: celle d'un homme qui, malgré les multiples scrupules qui l'obsédaient douloureusement, ne se laissait guère détourner des projets qui lui tenaient à cœur. Les deux épisodes rappelés ci-dessous sont révélateurs à cet égard, même s'il convient de ne pas en exagérer la portée (car on sait que A. Ballande était très attaché à son épouse et à ses enfants, et qu'il savait admettre les entraves que lui imposait la vie familiale - dût-il s'en désoler). Lorsque l'homme d'affaires résolut, en 1901, de poser sa candidature à la députation, sa femme insista vivement pour le faire revenir sur sa décision, car elle ne supportait pas l'idée de devoir vivre séparée de lui - elle à Bordeaux près de ses parents, et lui à Paris. A. Ballande mesura parfaitement le désarroi de son épouse, et en fit part à l'évêque: *"Jeanne a pleuré! [...] C'est comme si nous acceptions le sacrifice de la moitié de ce qui nous reste à vivre!"* ¹⁶⁸ La situation ne fit qu'empirer après l'élection: *"Depuis que je suis 'validé', elle est plongée dans les larmes, et je crains vraiment pour sa santé, tant le moral paraît profondément attaqué."* ¹⁶⁹; et A. Ballande ne se faisait guère d'illusions pour la suite: *"Mes absences ont produit, jusqu'ici, un effet de refroidissement entre nous, de diminution de mon influence sur elle; et il me faut [...] admettre que, rationnellement, ce mouvement ne peut que s'accroître."* ¹⁷⁰ Toutefois, il ne tint pas le moindre compte des arguments et de l'état dépressif de sa femme: à aucun moment, il n'envisagea de renoncer à sa carrière de député. Fortement attiré par le prestige de la fonction de parlementaire (il l'avoua ultérieurement¹⁷¹), et très intéressé par les retombées qu'un siège de député pouvait valoir à ses affaires, il se justifia en ne prêtant à sa candidature que de nobles motifs: *"J'ai tout fait pour ma foi, sans le moindre mélange d'ambition personnelle"* ¹⁷², et en blâmant son épouse: *"Je croyais pouvoir compter sur plus d'élévation de sentiments."* ¹⁷³ Aucune objection

¹⁶⁷ Ibid.

¹⁶⁸ Ballande à Fraysse, 29 décembre 1901, AAN.

¹⁶⁹ Ballande à Fraysse, 6 juin 1902, AAN.

¹⁷⁰ Ballande à Fraysse, 2 septembre 1902, AAN.

¹⁷¹ *"Je ne puis dénier que je sois flatté d'être arrivé à un poste que mes talents personnels ne me méritaient pas. J'ai positivement du plaisir et une certaine compensation, malgré les déboires qui en résultent et que je sens vivement, à me sentir l'un des représentants de mon pays, bien que la collection renferme nombre d'échantillons bien peu flatteurs."* - Ballande à Chanrion, 25 mars 1904, AAN. Voir aussi Ballande à Fraysse, 20 juin 1902, AAN.

¹⁷² Ballande à Fraysse, 29 décembre 1901, AAN.

¹⁷³ Ballande à Fraysse, 6 juillet 1902, AAN.

n'était opposable aux arguments péremptoires qu'il n'hésita pas à employer: *"Il n'est pas possible de douter que si je suis à la Chambre, c'est par un concours étonnant, je serais tenté de dire 'inquiétant', de faits providentiels."*¹⁷⁴

En 1902, ce fut également contre la volonté de son épouse qu'il acheta, pour 35.000 francs, une *"magnifique"* goélette de 100 tonneaux, équipée de dix cabines, et servie par un équipage de huit hommes et un capitaine, pour faire une croisière en famille le long des côtes de la Bretagne. Sa femme lui reprocha cette dépense qu'elle jugeait excessive, et lui rappela avec insistance qu'elle n'aimait pas la navigation et avait d'autres projets de vacances: *"Elle se plaint qu'on opte pour des distractions auxquelles elle en eut bien préféré d'autres, comme d'aller en Suisse ou ailleurs (où je m'assomerais, elle le sait bien)."*¹⁷⁵ La croisière tombait d'autant plus mal qu'une grossesse inopinée accablait l'épouse de l'homme d'affaires et lui causait des nausées - *"Il n'était pas possible de prendre plus mal la situation qui lui est faite. Elle se trouve complètement ridicule à son âge, elle prétend que c'est le reste de sa vie gâchée, qu'elle avait droit au repos, maintenant."*¹⁷⁶ Mais rien n'y fit: la croisière devait avoir lieu, même si Mme Ballande ne pouvait pas y participer. Là encore, A. Ballande ne manqua pas de se trouver des excuses: *"Je déplore cette dépense ajoutée à celle de la politique; mais je m'y suis senti moralement autorisé après avoir fait, d'autre part, les sacrifices pécuniaires que réclamait la défense de mes opinions religieuses."*¹⁷⁷ D'ailleurs, ce yacht n'était-il pas *"une occasion"* ? Et ce voyage, dont il avait rêvé toute sa vie, ne l'avait-il pas organisé *"presque contre [sa] volonté"*, conduit par *"les circonstances"* ?¹⁷⁸ Il ne s'affligea pas outre mesure du désaccord surgi entre sa femme et lui à propos de ce bateau et de cette croisière qu'il effectua seul. Mais, à plusieurs reprises, il s'appesantit sur le *"remords"* que lui inspirait le fait d'avoir dépensé tant d'argent pour *"une fantaisie"*, alors qu'il aurait pu et dû l'utiliser à des œuvres de charité¹⁷⁹. La leçon de cette équipée se résuma pour lui dans ce constat lapidaire: *"La faute est commise, il n'y a plus qu'à l'expié"* ; et pour ce faire, il s'engagea à remettre à l'Eglise une part importante du prix de vente de la goélette...

LA RELIGION DU MARCHAND

Au cours de sa jeunesse, A. Ballande avait rêvé de devenir missionnaire - c'est du moins ce que donne à penser une lettre qu'il adressa à Mgr. Fraysse en 1895.

¹⁷⁴ Ballande à Fraysse, 20 juin 1902, AAN.

¹⁷⁵ Ballande à Fraysse, 6 juillet 1902, AAN.

¹⁷⁶ Ballande à Fraysse, 2 septembre 1902, AAN.

¹⁷⁷ Ballande à Fraysse, 6 juillet 1902, AAN.

¹⁷⁸ Ibid., et Ballande à Fraysse, 4 août 1902, AAN.

¹⁷⁹ Ballande à Fraysse, 4 août 1902, 2 septembre 1902, AAN.

Devenu armateur-négociant par la force des choses, en héritant de son père, il intériorisa son destin en le reliant à des perspectives d'apostolat: *"Je n'ai plus à penser à me faire missionnaire; mais j'ai éprouvé une certaine fierté en songeant qu'au lieu d'être né dans la peau d'un tranquille négociant de vins de Bordeaux [...], je me trouvais, grâce au genre d'affaires qu'a valu à mon père son goût pour les navires, faisant, à ma manière de commerçant, un peu cause commune avec ces héros [les missionnaires]!"*¹⁸⁰ Sans confondre les genres, il estima que son devoir - son *"lot"* - était de se consacrer aux *"affaires"*; et, toute sa vie durant, il chercha à réussir dans les activités marchandes, industrielles et maritimes, en pratiquant les spéculations les plus avantageuses - *"Il faut bien avoir cette ambition quand on est épicier."*¹⁸¹ Mais si les profits réalisés devaient nécessairement servir d'abord à maintenir et renforcer les structures commerciales qui les produisaient, l'homme d'affaires les considérait en même temps comme le principal moyen mis à sa disposition par la Providence pour prendre part à l'œuvre missionnaire. Ses dons devaient *"ennobler"* et sanctifier l'ensemble de ses activités profanes; et il n'arrêtait pas de se plaindre de ne pas en faire assez: *"Combien il faudrait encore augmenter la dîme pour mériter d'être compté dans la phalange [des propagateurs de la foi], non à titre de combattant mais de simple 'coolie'."*¹⁸²

A. Ballande ne pensait certes pas que le métier de négociant représentait une véritable vocation aux yeux de Dieu. Le commerce lui paraissait très inférieur au travail des hommes d'Eglise¹⁸³, et plein de dangers, à tel point qu'il ressentait le besoin d'une sorte d'absolution pour toute une profession que la tradition catholique tendait à considérer comme plus ou moins corrompue. Mais il tenait pour assuré que le commerce pouvait constituer une activité chrétienne dès lors qu'il était pratiqué de façon honnête, et qu'une quote-part significative des bénéfices était assignée aux

¹⁸⁰ Ballande à Fraysse, 8 avril 1895, AAN.

¹⁸¹ Ballande à Chanrion, Noël 1912, AAN.

¹⁸² Ballande à Fraysse, 8 avril 1895, AAN.

¹⁸³ Ibid.

Ce fut, en partie, pour compenser le poids excessif de ses préoccupations matérielles que A. Ballande souhaita fonder un Carmel en Nouvelle-Calédonie ou aux Nouvelles-Hébrides. - Ballande à Chanrion, 19 août 1925, AAN. Par ailleurs, très préoccupé par la pénurie des vocations sacerdotales, il espérait que *"la contemplation féminine"* permettrait de *"recruter des apôtres"*. - Ballande à Chanrion, 18 juin 1925, AAN. Mais, lorsque les réticences de la Mission l'obligèrent à renoncer à la fondation de ce Carmel, il invoqua encore une autre raison: *"Le Carmel calédonien ou hébridais me tenait vraiment à cœur: j'y voyais, vous le savez, une perpétuité de prières pour la sauvegarde de mon petit-fils André Ballande qui en a 'aujourd'hui' plus besoin que jamais (depuis ce matin, sa mère se remarie!)."* - Ballande à Chanrion, 20 novembre 1928, AAN. On notera, cependant, que cette idée de fonder un monastère contemplatif ne vint pas de lui, et ne lui agréa pas de suite: *"L'excellent Père Pionnier a voulu, depuis longtemps, m'intéresser à la fondation d'un Carmel en Nlle Calédonie. Bien loin d'être au diapason d'enthousiasme mystique de ce bon Père, j'ai, tout d'abord, 'froidement' accueilli sa suggestion."* - Ballande à *"Mon très Révérend Père"* (non identifié), 5 novembre 1924, AMR; cf. aussi Ballande à Chanrion, 19 août 1925, AAN.

œuvres de bienfaisance et à celles destinées à accroître la gloire divine¹⁸⁴. La prise en compte de cette conviction est indispensable pour comprendre le comportement de A. Ballande. Même si la Mission représentait effectivement un partenaire commercial intéressant pour la Maison Ballande, et si cela pouvait inciter l'homme d'affaires à lui témoigner des attentions particulières, on ne saurait ramener au seul appât du gain les mobiles qui portèrent A. Ballande à faire, avec une si grande constance, des dons aussi importants à l'Eglise.¹⁸⁵ Par ailleurs, même s'il convient également d'admettre que la "dîme" versée à l'Eglise pour les importations de travailleurs ou les activités charbonnières pouvait contribuer à contenir l'opposition que des considérations humanitaires auraient pu faire naître au sein de la Mission, il serait erroné de penser que les largesses de l'homme d'affaires devaient surtout servir à acheter le silence du clergé à propos des aspects critiquables de ses activités.

Sans doute A. Ballande se trouvait-il flatté d'être considéré comme un important bienfaiteur de l'Eglise, et de pouvoir se considérer comme tel; il l'avoua lui-même: *"Sans vouloir me faire meilleur que je ne suis, c'est très sincèrement que je souffre (peut-être par amour-propre), plus que je ne puis dire, de manquer pécuniairement aux œuvres religieuses, pour lesquelles le peu de bien que je faisais était pour moi un plaisir."*¹⁸⁶ Mais l'analyse de la correspondance montre que la générosité de A. Ballande avait principalement sa source dans les convictions intimes du croyant et de l'homme d'affaires, héritées de son éducation religieuse et confortées à travers ses pratiques. Persuadé que ses entreprises ne pouvaient prospérer qu'avec l'aide de la

¹⁸⁴ Ballande à Fraysse, 8 avril 1895; Ballande à Chanrion, 28 septembre 1912, AAN.

¹⁸⁵ Comme partenaire commercial, la Mission était sans doute plus intéressante par les communautés indigènes qu'elle contrôlait que par ses institutions propres.

Pour toutes ses commandes importantes, comme celles concernant l'alimentation ou les matériaux de construction, la procure de la Mission devait procéder par adjudication. Mais la circulaire ecclésiastique fixant la procédure précisait qu'il convenait de "[donner], autant que possible, la préférence aux maisons de commerce catholiques et françaises qui se montrent sympathiques à nos œuvres" - Lettre circulaire, 29 février 1892, AAN. Approvisionnés par la Maison Ballande à partir de Nouméa, et commercialisant auprès d'elle une partie des produits qu'ils collectaient, les petits magasins tenus par la Mission dans ses stations ou dans les tribus assuraient, sans frais, une extension du réseau commercial Ballande; ils complétaient, sans les concurrencer, les magasins établis dans les centres de colonisation européenne.

A. Ballande insista souvent sur le caractère désintéressé de ses relations avec la Mission: *"Soyez persuadé, Monseigneur, qu'en demandant la clientèle des Missions pour notre Maison, je n'avais aucunement en vue le quantum des bénéfices que celle-ci pourra en retirer."* - Ballande à Fraysse, 20 septembre 1889, AAN. En 1899, A. Ballande s'inquiéta auprès de Mgr. Fraysse des fonds déposés par la Mission *"chez la Vve Guérin"*, en faisant observer que *"toutes les banques privées sont sujettes à caution [...] depuis la concurrence que leur font les Gds Etablissements"*, et il fit cette proposition: *"S'il n'était pas trop délicat pour vous et pour moi de le proposer, et que la Mission fût en état, à certaines époques, d'opérer des versements par anticipation, je pourrais les recevoir et vous faire bénéficier d'un intérêt que les banquiers ne peuvent servir"*; mais il ajouta aussitôt: *"Croyez bien que c'est l'avantage seul de votre caisse qui me dicte ces lignes."* - Ballande à Fraysse, 12 avril 1899, AAN.

¹⁸⁶ Ballande à Chanrion, 30 octobre 1930, AAN.

Providence, et que leur réussite constituait par elle-même la preuve manifeste que Dieu les approuvait et les soutenait, A. Ballande devait à la fois solliciter cette aide par ses dons à l'Eglise, et exprimer sa gratitude quand il l'obtenait - ou croyait l'obtenir. Les bénédictions que lui prodiguait l'Eglise en retour de sa générosité exprimaient à ses yeux la bénédiction divine; elles le libéraient de ses inquiétudes et l'encourageaient à poursuivre ses activités. Les consolations qui lui étaient ainsi accordées étaient donc de la plus grande importance pour lui, et il en allait de même des avantages matériels différés que Dieu devait lui dispenser en contrepartie de ses dons. On ne saurait imaginer croyances mieux adaptées à la mentalité et aux besoins du négociant.

Ce fut donc avec le plus grand naturel que A. Ballande commença avec les saints, la Vierge et la Providence, persuadé qu'il n'y avait, à cet égard, pas de solution de continuité entre le monde temporel et le monde surnaturel. Pourquoi St Antoine ne pourrait-il pas *"[faire] encore une affaire avec les Tonkinois"*¹⁸⁷, alors que le négociant allait précisément *"faire une affaire"* grâce au saint? Le ciel étant souverainement libre d'accepter ou de refuser les offres qui lui étaient faites, il n'y avait rien d'inconvenant à marchander avec lui; et, en tout état de cause, les bienfaits reçus devaient être payés de retour. Pourtant, même si ces choses allaient de soi pour A. Ballande, il était conscient de la médiocrité de cette foi de marchand: *"De l'héroïsme, j'en aurais par force, s'il fallait, je crois; mais en définitive, c'est par pur intérêt et pour éviter d'avoir besoin d'héroïsme que je fais à Dieu une part, honteuse comparée à ce dont je jouis."*¹⁸⁸ Les hésitations qu'il formula occasionnellement à propos de ses transactions avec les saints ne connurent jamais de lendemain. Ayant essuyé un revers, il se demanda *"s'il était bien sérieux de mêler ainsi [ses] détails de boutique à [ses] invocations religieuses"*, et promit *"de ne plus recourir à la Vierge et aux saints que d'une manière générale et sans préciser [les] demandes"*¹⁸⁹; mais cette résolution fut aussitôt oubliée. Près de trente-cinq ans plus tard, il apportera encore les mêmes réponses aux mêmes questions: *"Vous dirai-je que j'ai presque hésité, par scrupule religieux, à reprendre ce genre de nomination [noms de saints pour ses navires], comme ayant trop l'air de vouloir faire pression sur le ciel en faveur de ces intérêts terrestres. J'ai persisté; ça n'engage à rien le monde céleste; et ça peut réagir, tant soit peu, contre les extincteurs d'étoiles."*¹⁹⁰

Les scrupules dont, par ailleurs, A. Ballande aimait faire étalage à longueur de lettres étaient, eux aussi, à ce point dénués de prolongements concrets qu'ils

¹⁸⁷ Ballande à Fraysse, 15 mai 1895, AAN.

¹⁸⁸ Ballande à Fraysse, 6 avril 1895, AAN.

¹⁸⁹ Ballande à Fraysse, 28 avril 1894, AAN.

¹⁹⁰ Ballande à Chanrion, 24 octobre 1928, AAN.

peuvent laisser sceptique. Leur incessant rappel ne devait-il pas permettre à l'homme d'affaires de tenter de se convaincre lui-même de ses vertus, et de s'innocenter auprès de ses correspondants sans avoir à modifier ses comportements? C'est probable. En sacrifiant à une rhétorique doloriste très appréciée par Mgrs. Fraysse et Chanrion¹⁹¹, en exagérant ses doutes et ses souffrances, il a certainement cherché à obtenir à bon compte les apaisements dont sa conscience avait besoin. Pourtant, une interprétation qui ne retiendrait que les visées manipulatrices et utilitaires de A. Ballande serait abusivement réductrice: elle ne saurait rendre correctement compte ni de sa psychologie profonde, ni des préoccupations religieuses et morales qui le hantèrent tout au long de son existence. Si ce n'est pas le lieu, ici, de rechercher les déterminants psychiques de son comportement, au moins faut-il signaler qu'en dépit des apparences, A. Ballande était affecté d'un incurable manque d'assurance, qui fut à l'origine de bien des doutes. Il fut un homme politique avisé et doué d'un exceptionnel sens pratique, mais ses lettres foisonnent de remarques sur sa *"nullité intellectuelle"*, ses *"maigres mérites"*, son *"infériorité"*: *"Plus la situation qui m'est faite est susceptible de grandir, plus je constate mon infériorité. Sans aucun moyen naturel, sans aucun apprentissage, il me faut bûcher des heures pour dire deux mots sans être trop ridicule, et le travail matériel qui m'est demandé pour répondre aux innombrables sollicitations dont je suis l'objet casse littéralement ma pauvre tête."*¹⁹² Même dans les affaires, il se montra souvent indécis, enclin à tergiverser pour retarder le moment des décisions ou en laisser la responsabilité à des tiers - *"On ne peut plus douter de soi-même que je ne le fais."*¹⁹³ Plutôt que d'attribuer ces attitudes à de la fausse modestie et à des calculs hypocrites, il convient de les relier aux difficultés rencontrées par A. Ballande dans son enfance, et aux sentiments que lui inspira durablement le fait de ne pas avoir bénéficié d'une formation à la hauteur de ses ambitions et du rôle social qui était le sien: *"Si j'avais plus de confiance en mon avenir commercial et politique, je verrais avec attrait mon*

¹⁹¹ La croyance dans le rachat par la souffrance était très prisée à l'époque. A. Ballande n'y recourait pas seulement dans sa vie privée, mais également pour la vie sociale. *"Nous ne sommes pas encore assez près du Maître pour comprendre que plus il aime les siens, plus il les associe à sa croix."*; *"Il est positif que rien ne nous rapproche de Dieu comme la souffrance."* - Ballande à Fraysse, 12 mars 1905, 21 septembre 1905, AAN. Et: *"Le cardinal Andrieu, toujours confiant dans le Sacré-Cœur, compte sur la victoire [à la Première Guerre mondiale], quand la France aura suffisamment souffert pour revenir ostensiblement à sa vocation."* - Ballande à Chanrion, 4 juin 1917, AAN.

¹⁹² Ballande à Fraysse, 20 juin 1902, 4 août 1902, 16 mai 1903, AAN. Quand, en 1925, A. Ballande se qualifia de *"pauvre petit bourgeois"* face au brillant ecclésiastique qui lui avait ravi son siège de parlementaire, il était toujours porté par la même tendance à se déprécier. - Ballande à Chanrion, 31 mai 1925, AAN. Quoique passionnément attaché à la réalisation de ses ambitions, A. Ballande était persuadé que la réussite devait, tôt ou tard, d'une façon ou d'une autre, basculer dans l'échec: *"Si je me suis mépris sur l'agrément de la volonté de Dieu à mes prétentions, ma seule consolation est de penser que j'avais besoin de cette chute."* - Ballande à Chanrion, 14 juillet 1931, AAN.

¹⁹³ Ballande à Fraysse, 23 juin 1905, AAN. Voir aussi Ballande à Fraysse, 20 août 1896, AAN.

filis bénéficier d'une culture que les circonstances ne m'ont pas permis d'acquérir, et dont je ressens la lacune, à tous points de vue." ¹⁹⁴

L'égoïsme de la piété de la fin du XIX^{ème} siècle s'ajouta aux traits de caractère de A. Ballande pour le porter à s'interroger, de façon quasi obsessionnelle, sur ses motivations. Il ne concevait l'approfondissement de la vie spirituelle qu'à la faveur d'une introspection constante. Même sa correspondance avec Mgr. Fraysse s'inscrit dans cette perspective: *"Je me dis, pour ne pas voir dans ces confidences une recherche un peu prétentieuse de moi-même, que cet exercice peut, comme un autre, m'apprendre à classer et exprimer mes idées. Dieu sait si j'en ai besoin!"* ¹⁹⁵ Il était pieux, et il se voulait vertueux. Ce qui le tracassa le plus, de son jeune âge à sa vieillesse, ce fut la crainte de se laisser aller à ce qu'il appelait *"la vaine gloriole"*, mélange d'amour-propre et de vanité¹⁹⁶. Souvent, il assimila ses déboires commerciaux et autres à des punitions que Dieu lui infligeait pour ce défaut. Les difficultés qu'il rencontra en matière d'immigration, par exemple, lui parurent *"méritées, peut-être, par le secret sentiment de gloriole de l'épicier voyant [...] là le moyen de battre pavillon d'armateur"* ¹⁹⁷. Inlassablement, il fut tourmenté par les mêmes questions: *"Est-ce l'ambition des affaires qui me pousse le plus, ou la défense du drapeau, ou celle du Bien contre le Mal?"* ¹⁹⁸. Sans doute aurait-il aimé retenir la troisième hypothèse, mais il s'obligea à un aveu moins flatteur: *"En tout cas, il y a des trois et beaucoup, pour que j'oublie si complètement la recherche de ma tranquillité."* Il savait, confusément au moins, que les mobiles de ses actes étaient parfois fort mélangés: *"Que je voudrais être sûr au moins de ne faire que sa volonté [de Dieu!]"* ¹⁹⁹ A. Ballande ne fut pas vraiment dupe de son personnage - il faut lui rendre

¹⁹⁴ Ballande à Fraysse, 8 juillet 1905, AAN. On retrouve comme un écho à cette confidence quand, vers la fin de sa vie, A. Ballande fit ce constat: *"Hélas, chacun dans son genre, les deux André [lui-même et son petit-fils] ne sont pas en passe d'illustrer beaucoup le nom de leur Patron, sur terre. Le premier déchoit de jour en jour sous tous les rapports humains. Puisse-t-il être moins mal apprécié là-haut! Le second ne fera pas même un bachelier! [...] Quelle sera sa situation matérielle et sociale?"* - Ballande à Chanrion, 26 janvier 1932, AAN.

¹⁹⁵ Ballande à Fraysse, 7 juillet 1904, AAN.

La spiritualité de A. Ballande a notamment été influencée par *L'imitation de Jésus-Christ*. - Ballande à Fraysse, 1^{er} janvier 1897. Le sentiment de ses insuffisances lui inspira, lors de sa première intervention publique à l'Assemblée nationale, ce parallèle édifiant: *"A tort ou à raison, je rapprochais cette sensation, au moment où j'abordais la tribune devant un auditoire hostile ou hésitant, de celle du Divin Maître dépouillé de ses vêtements."* - Ballande à Fraysse, 20 juin 1902, AAN.

¹⁹⁶ Ballande à Fraysse, par exemple, 2 septembre 1902, 3 décembre 1903, 25 mars 1904, 8 juillet 1905, AAN.

¹⁹⁷ Ballande à Fraysse, 1^{er} octobre 1895, AAN.

¹⁹⁸ Ballande à Fraysse, 4 octobre 1902, AAN.

¹⁹⁹ Ballande à Fraysse, 5 octobre 1902, 25 mars 1904, AAN: *"Toutes les épreuves que je subis me paraîtraient supportables si, quand je les offre à Dieu et m'en rapporte à lui de leurs conséquences, j'avais la conviction absolue que son service est leur unique fin. Mais, à cet égard, je ne puis arriver à une satisfaction complète."*

cette justice. Dans ses lettres à Mgr. Fraysse, il était tellement porté à exalter ses idéaux qu'il finit par se sentir obligé de faire cette mise au point: *"Je n'ose vraiment pas me demander si je suis sincère quand je dis que tout ce que j'ai vient de Dieu, lui appartient et doit pouvoir lui faire retour à tout instant. Ne prenez pas tout ce que je vous écris comme le fond de ma pensée, mais le point auquel je sens que je dois tendre."*²⁰⁰ Et quand, quarante années plus tard, il se retourna sur son passé, ce fut pour dire: *"Dieu m'a manifesté une miséricorde spéciale en me laissant gravir mon vain capitol, pour étaler ensuite sa bonté miraculeuse en amortissant la chute dans la mesure où il l'a bien voulu."*²⁰¹

A. Ballande était convaincu de l'incapacité de l'homme à trouver par lui-même la voie du bien et de la réussite, et croyait à la nécessité des médiations religieuses pour découvrir les desseins de Dieu. Sans ménager sa peine, il recourut à une large gamme de dévotions et de pieuses transactions²⁰². Mais l'expérience lui apprit vite que les exercices de piété ne mènent que rarement à une identification claire et certaine des volontés divines, et que l'inspiration des hommes d'Eglise peut être sujette à caution. La solution la plus commode ne consistait-elle pas, alors, à s'en remettre aux événements, en les considérant comme voulus par la Providence? Pour A. Ballande, c'était assurément le choix qui convenait le mieux: *"Vous savez que j'accepte les événements et que, finalement, tout pesé, j'arrive à me trouver l'obligé constant de la Providence, qui mène beaucoup mieux les affaires que je ne le ferais seul."*²⁰³ Les représentants du négociant durent, à l'occasion, seconder la Providence pour les décisions concrètes à prendre - *"Je m'en rapporte à la*

²⁰⁰ Ballande à Fraysse, 21 septembre 1905, AAN.

²⁰¹ Ballande à Chanrion, 23 mai 1934, AAN.

²⁰² A. Ballande croyait à l'efficacité de la prière, et ne manquait pas d'y recourir dans les situations difficiles; cf. par exemple: *"Je suis plein de préoccupations, mais j'ai beaucoup hésité et beaucoup prié avant de me décider."* - Ballande à Fraysse, 17 mars 1897, AAN. Pour la gestion des affaires ordinaires, il s'adressait volontiers aux saints; mais pour les entreprises plus ardues, les secours de la Vierge lui paraissaient préférables - *"Je compte sur la Sainte Vierge contre ces terribles Yankees."* - Ballande à Chanrion, 15 avril 1911, AAN. Parmi les nombreuses figures de la Vierge proposées dans les divers lieux de culte et de pèlerinage, certaines s'étaient révélées plus efficaces que d'autres: *"Sous aucun vocable la Sainte Vierge ne m'a manifesté sa protection comme sous celui de N.D. des Victoires. [...] Je ne me rappelle vraiment pas qu'aucune des grosses affaires dont je l'ai prié de s'occuper n'ait finalement pris une tournure satisfaisante."* - Ballande à Fraysse, 29 novembre 1900, AAN. Mais en dernière instance, tout dépendait de la Providence... Pour s'assurer les bénédictions divines, A. Ballande aimait à privilégier le culte du Sacré-Cœur, avec une conviction pouvant aller jusqu'au prosélytisme: *"Il y a longtemps que j'ai une image du Sacré-Cœur discrètement glissée dans la papeterie de mon bureau à Bordeaux; si vous croyiez Laroque assez pénétré de foi pour ces révélations, je verrais avec bonheur qu'il trouvât une place à Nouméa pour celle que je mets sous ce pli."* - Ballande à Fraysse, 8 octobre 1896, AAN. Vingt-cinq ans plus tard, ce sera encore *"pour mettre [le mariage de sa fille et] les Etablissements Ballande sous la protection du Sacré-Cœur"* qu'il accomplira, comme député, le pèlerinage national de Paray-le-Monial. - Ballande à Chanrion, 13 juin 1921, AAN.

²⁰³ Ballande à Fraysse, 27 mars 1902, AAN.

Providence et aux inspirations de Laroque."²⁰⁴; mais, habituellement, ils ne pouvaient - bien entendu - que se substituer à elle... D'où cette faculté que A. Ballande préserva toujours jalousement, de rester maître du cours des choses tout en s'abritant derrière la volonté de Dieu. Mais d'où, aussi, cet aveu d'impuissance, maintes fois repris avec regret: *"Le devoir est décidément plus difficile à connaître qu'à accomplir."*²⁰⁵ L'ambiguïté de ses positions, aussi avantageuses qu'inconfortables, ne lui échappait pas: *"Je suis partagé entre la crainte de manquer de confiance en Dieu, ou de tomber dans l'excès inverse."*²⁰⁶

Participant activement au puissant mouvement d'expansion économique de son époque, A. Ballande se déclara souvent *"dépassé"* par le développement de ses propres entreprises commerciales, industrielles et maritimes, et s'interrogeait sur cette fuite en avant qu'il ne cessait de pratiquer: *"C'est une poussée à laquelle je ne peux pas résister. Est-elle bonne ou mauvaise?"* En dépit de sa formulation euphémiquement interrogative, sa réponse à cette question ne manquait pas de lucidité: *"Ce n'est pas l'idée du lucre qui domine; [...] c'est l'influence à exercer qui me tente, au point de vue national, c'est certain, et je voudrais pouvoir me dire également, sinon plus, au point de vue religieux...; mais, à cet égard, mes visées et mon action sont-elles vraiment assez pures et profondes pour mériter les caractères que je voudrais leur attribuer?"*²⁰⁷ En fait, A. Ballande mesurait assez clairement les contradictions qui existaient entre ses convictions et ses pratiques; il en éprouvait une peine réelle, et cela le faisait douter de lui-même. Asservie aux exigences incontournables du capitalisme colonial et des luttes politiques qui l'accompagnaient, sa conscience chrétienne était quasiment vouée à n'être qu'une conscience bafouée et impuissante. Ses tourments ne représentaient pas seulement pour lui une sorte de pénitence symbolique, destinée à racheter par du discours un comportement qu'il savait à bien des égards blâmable. Relevant de son for intérieur, ils objectivaient l'antinomie qui existait entre, d'une part, les contraintes qu'il subissait en tant qu'homme d'affaires, et, d'autre part, les idéaux auxquels il continuait à se référer dans ses déclarations - et auxquels il aurait souhaité pouvoir effectivement se conformer. Jusqu'au terme de sa vie, A. Ballande continua à se réclamer de ce qu'il considérait comme l'essentiel de la foi de sa jeunesse; mais, que d'illusions perdues! Il l'avoua sans ambages: *"A peu près chaque jour, je me prosterne devant le crucifix*

²⁰⁴ Ballande à Chanrion, 13 novembre 1912, AAN.

²⁰⁵ Ballande à Fraysse, 24 décembre 1896; cf. aussi Ballande à Fraysse, 8 octobre 1896, AAN.

²⁰⁶ Ballande à Fraysse, 16 mars 1905, AAN.

²⁰⁷ Ballande à Chanrion, 1er novembre 1913, AAN.

*de bronze, héritage de Monseigneur Fraysse. Que de souvenirs! Que la réalité est différente des perspectives de jadis!"*²⁰⁸

INFLUENCES DE L'ENVIRONNEMENT

Le comportement de A. Ballande et de ses partenaires ecclésiastiques renvoie d'abord aux contraintes inhérentes aux positions sociales qu'ils occupèrent. A. Ballande était avant tout un homme d'affaires. Pour survivre en tant que tel et faire prospérer sa Maison, il se voyait condamné à maximiser ses profits selon les modalités que lui imposait la conjoncture historique dans laquelle il vivait. Ce fut en effet une concurrence sans merci, marquée par de nombreuses et parfois retentissantes faillites, qui se livrait dans le cadre du capitalisme colonial; et si les risques commerciaux et industriels qu'il prit se révélèrent très profitables dans leur ensemble, cela ne doit pas faire oublier que certaines initiatives se soldèrent par des échecs qui mirent momentanément ses affaires en péril²⁰⁹. Quant aux évêques, ils considéraient que leur devoir prioritaire en tant que chefs de diocèse était de mobiliser, dans les conditions concrètes où ils se trouvaient, les moyens matériels que requéraient le maintien et le développement de la Mission. Le diocèse de Nouméa n'étant pas riche, contrairement aux affirmations de la propagande anticléricale de l'époque, Mgrs Fraysse et Chanrion se trouvaient constamment aux prises avec des difficultés financières. Il fallait pourvoir à l'entretien des missionnaires, aider les religieuses et les catéchistes, construire les églises, les presbytères et les écoles, subvenir aux œuvres charitables. Bon gré mal gré, la Mission dépendait, dans une mesure non négligeable, de ce bienfaiteur exceptionnel qu'était A. Ballande - surtout après la suppression du traitement versé par l'administration au "*clergé colonial*". Alors que le P. Raynaud ne se déterminait qu'en fonction de ses convictions éthiques et religieuses, revendiquant la plus grande liberté par rapport à l'ordre dominant (y compris l'ordre ecclésiastique), A. Ballande et les évêques étaient profondément impliqués dans le système social en place et dans les institutions dont

²⁰⁸ Ballande à Chanrion, 26 janvier 1932, AAN.

²⁰⁹ A. Ballande fit état de sérieuses difficultés financières en 1904-1905: "*Nos pertes sur les mineurs, les actions du Tour de Côte, mes malheureuses tentatives à Tahiti, les propriétés calédonniennes, l'argent immobilisé aux Hébrides sans profit, les maladresses de mes représentants à propos de la 'Famy', approchent du million...!*" - Ballande à Fraysse, 11 août 1904, AAN. Il en vint à envisager la vente de sa maison de la place Peg-Berland, "*si les rentrées de Nouméa doivent être aussi dures (et je crains qu'elles le deviennent davantage)*"; mais il ne s'agissait apparemment que d'une hypothèse gratuite: "*Qui trouver assez fou ou assez riche pour mettre 500.000 Frs dans un immeuble de luxe?*" - Ballande à Fraysse, 31 mars 1905, AAN.

La crise économique de 1930 toucha également la Maison Ballande. - Ballande à Chanrion, 2 avril 1930, AAN. L'évêque vola au secours du marchand en célébrant trois messes à son intention; et, d'après les remerciements que Ballande lui prodigua par la suite, il accompagna ses prières d'initiatives plus concrètes: "*Je suis aussi reconnaissant que honteux des mesures que vous avez cru pouvoir prendre (sur le plan financier) pour contribuer à l'effort réclamé par les circonstances.*" - Ballande à Chanrion, 5 mai 1930, AAN; cf. aussi Ballande à Chanrion, 9 novembre 1932, AAN.

ils étaient les dirigeants. Que leur pouvoir fût le fruit de l'ambition ou une forme de service, ou les deux à la fois, il ne pouvait se perpétuer qu'au prix de multiples ambiguïtés et contradictions. Le P. Raynaud était de la lignée des prophètes; A. Ballande et les évêques étaient des gestionnaires du quotidien. Le premier était solidaire des victimes de la colonisation et refusait leur souffrance, les seconds étaient solidaires de l'ordre dominant et s'accommodaient du mal qu'il comportait.²¹⁰

Par ailleurs, la collaboration de la Maison Ballande avec l'Eglise peut également être éclairée par les antagonismes qui opposaient les cléricaux et les anticléricaux en Nouvelle-Calédonie. Attisé par la franc-maçonnerie, l'anticléricalisme était en effet violent à Nouméa; et le marchand chrétien, à la tête d'une firme qu'il voulait très liée à l'Eglise, se devait de privilégier ses partenaires catholiques, et de moduler en conséquence son insertion dans les réseaux locaux. Il trouva de multiples accommodements avec le camp adverse, mais l'alliance avec la Mission demeura habituellement prioritaire. Pour être opérationnelle, elle devait se concrétiser à travers des stratégies communes à visées politiques et économiques. De son côté, l'Eglise ne pouvait trouver que les plus grands avantages dans sa collaboration avec la puissante famille Ballande, riche de ses relations politiques en même temps que de ses affaires. Ce fut donc tout naturellement que A. Ballande s'employa à multiplier et à renforcer les relations entre ce qu'il appelait *"les deux pieuses"*,²¹¹ et que les adversaires de la Mission mariste et de la maison de commerce appelaient *"la pieuvre"*, *"l'animal immonde"*, *"le monstre"*.²¹² Cette collusion ne gênait ni le marchand, ni les évêques: celui-là était convaincu qu'il n'y avait rien de mal à impliquer l'Eglise dans ses affaires commerciales, et ceux-ci attribuaient à la bonté divine les bienfaits qui en découlaient pour eux. Toutefois, ils savaient que d'autres verraient les choses différemment, et c'est pourquoi les dons faits à l'Eglise furent systématiquement tenus secrets; de nombreuses précautions furent prises pour masquer leurs relations dans certaines affaires - jusqu'à user de pseudonymes et de messages codés²¹³.

²¹⁰ On doit regretter que l'histoire s'intéresse généralement plus aux puissants qu'aux humbles. La longue et difficile lutte menée par le P. Raynaud contre les injustices coloniales mériterait assurément de retenir l'attention.

²¹¹ Ballande à Chanrion, 14 septembre 1907, AAN.

²¹² *Le Radical* (Nouméa), 11 et 18 janvier 1898, entre autres.

²¹³ Voir, par exemple, Ballande à Fraysse, 21 mars 1889, 20 septembre 1889, 3 octobre 1890, 6 janvier 1893, 28 avril 1894, 8 octobre 1896; Chanrion à Laroque, 24 avril 1924, AAN.

Pour l'Eglise, il était essentiel d'éviter autant que possible l'accusation de se laisser acheter par la maison de commerce, ou de vouloir s'enrichir par son intermédiaire. Mais de part et d'autre intervinrent, à l'occasion, des considérations plus mesquines. Par exemple: *"Nous aurons seulement à nous entendre pour que l'opération ne laisse pas de trace; mes employés trouveraient peut-être ces libéralités exagérées en comparaison de celles dont ils sont l'objet, et mieux vaut ne pas exciter leur jalousie."* - Ballande à Fraysse, 6 janvier 1893, AAN; *"Vous verrez que je n'ai pas manqué l'occasion de pousser à l'élimination de Le Gludig; mais il faudra procéder, s'il y a lieu, avec une certaine*

A l'époque du Gouverneur Feillet, le journal *Le Radical* présenta la Maison Ballande comme entièrement inféodée à la Mission, tenue pour responsable des principaux maux dont souffrait la colonie. C'est pour s'enrichir et combattre la colonisation blanche, que *"la grande maison [de commerce] que dirige Monseigneur [...] - disons la Mission, si vous voulez -"* avait fait importer *"des petits Tonkinois pas cher"*, dont la force de travail mal rémunérée ne pouvait que concurrencer la main-d'œuvre européenne locale²¹⁴. Les attaques ne se limitèrent pas aux diatribes journalistiques: sous le prétexte que ses navires affectés au "Tour de Côtes" ne respectaient pas la durée prévue des escales, la Maison Ballande, coupable de ses bonnes relations avec la Mission, se vit infliger une amende de 136.600 francs²¹⁵. Quand, en 1911, les anticléricaux accusèrent de nouveau très violemment la firme commerciale de n'être qu'un paravent pour les activités lucratives de l'Eglise, A. Ballande réagit d'abord avec humour: *"Après tout, pourquoi ne pas laisser croire que la première n'est qu'une dépendance de la seconde? C'est peut-être ce qui lui porte bonheur, pour peu que la confusion s'établisse 'là-haut' comme sur terre!"*²¹⁶ Mais, soucieux de défendre la Mission contre ses détracteurs, Mgr. Chanrion ne l'entendit pas de la sorte, et A. Ballande dut réviser sa position: *"L'intérêt spirituel de la Mission me semble commander que nous commencions à réagir contre cette erreur que je suis commandité par les Maristes. Il est absolument regrettable de contribuer par le silence à laisser croire que la congrégation fait des affaires, et que l'Eglise est riche en Calédonie."*²¹⁷ Pour combattre cette *"calomnie funeste à l'œuvre de Dieu"*, il proposa à l'évêque d'attaquer leurs adversaires communs devant les tribunaux. Le

modération, pour ne pas laisser percer le véritable motif et nous faire taxer d'odieuse intolérance." - Ballande à Fraysse, 28 avril 1894, AAN.

²¹⁴ *Le Radical* (Nouméa), 18 janvier 1898: "Assassins, voleurs, empoisonneurs au besoin, tels sont les gens dont nous a gratifiés la Grande maison, 'ad majorem Dei gloriam' - lisez: pour faire entrer dans la caisse noire quelques centaines de mille francs, destinés, bien entendu, à combattre le peuplement du pays. [C'est] une des causes principales de la misère où se trouve un grand nombre d'ouvriers."

²¹⁵ Arrêté du 13 juin 1901, annulé pour irrégularité le 22 juillet 1902 par le Conseil du Contentieux Administratif - J. Dauphiné, *Chronologie foncière et agricole de la Nouvelle-Calédonie, 1853-1903*, Paris, L'Harmattan, p.143 et p.147. Cf. aussi Ballande à Fraysse, 4 août 1902, AAN.

La sanction prise contre la Maison Ballande à propos du "Tour de Côtes" visait avant tout le groupe de pression politique qui se rattachait à la Mission. A la différence de plusieurs personnalités de son entourage, P. Feillet n'était pas foncièrement anticlérical. A son arrivée dans la colonie, le nouveau gouverneur réserva *"un accueil bienveillant"* à Mgr. Fraysse, lui demanda un mariste comme *"précepteur de son fils pour le grec et le latin"*, et l'évêque fit ce commentaire: *"Le gouverneur est franc et a des intentions louables; il est regrettable qu'il soit mal entouré."* - Fraysse à Ballande, 14 juillet 1895; voir également Fraysse à Ballande, 19 novembre 1895, AAN. Mais, lorsque les relations entre le gouverneur et son entourage d'une part, et l'évêque d'autre part, tournèrent au conflit, on se mobilisa des deux côtés autour des enjeux de l'anticléricalisme: *"La lutte est ainsi devenue une lutte quasi religieuse, et la Mission y a été mêlée malgré elle."* - Fraysse à Ballande, 24 décembre 1896, AAN.

²¹⁶ Ballande à Chanrion, 26 janvier 1911, AAN.

²¹⁷ Ballande à Chanrion, 18 septembre 1911, AAN.

rachat de l'ancien évêché de Nouméa par A. Ballande et le projet d'y réinstaller l'évêque allaient - à l'inverse des accusations précédentes - *"donner prise aux critiques de ceux de droite et de gauche qui [dénonçaient] l'accaparement par la Maison [Ballande] de la Mission elle-même."*²¹⁸ En réalité, la polémique se poursuivait en faisant flèche de tout bois, indistinctement contre la firme commerciale et l'Eglise: *"La Maison Ballande, aidée par la Mission, cherche par tous les moyens dont elle dispose, à ruiner les colons en accaparant systématiquement tout le commerce de l'intérieur, en les poussant à l'emprunt à des taux usuraires, et finalement en procédant à l'expropriation des malheureux qui ont été assez imprudents pour tomber dans les tentacules de cette véritable pieuvre."*²¹⁹ L'hostilité ambiante contribua grandement à rendre A. Ballande et les évêques complices.

Pour conclure, on rappellera que c'est dans l'ordre colonial, et dans son évolution, qu'il faut rechercher les déterminations majeures qui se sont imposées à A. Ballande et aux évêques de Nouméa - au plan idéologique comme à celui des pratiques sociales. L'homme d'affaires avait raison de souligner que, dans les faits, la colonisation allait en tout état de cause se poursuivre, avec ou sans sa participation, avec ou sans celle des missionnaires; et les évêques savaient, comme lui, que cette entreprise exigeait des prélèvements sur le patrimoine foncier des indigènes et la mise à la disposition des colons d'une main-d'œuvre bon marché. Dès 1896, A. Ballande écrivit à Mgr. Fraysse: *"On ne peut songer, ici, à combattre, ni ouvertement, ou en-dessous, le mouvement d'émigration libre; cela ne servirait à rien; il est complètement lancé, et dans des conditions où je crois sincèrement à sa réussite."*²²⁰ Et, l'année suivante, il renchérit sur ce constat en préconisant d'y participer: *"Bon ou mauvais, ce mouvement continuera. Il faut essayer de l'améliorer en coopérant activement. Je ne vois pas d'autre solution, et celle-là me paraît acceptable"*²²¹; *"Il faut que la colonisation se fasse avec les missionnaires, pour éviter qu'elle ne soit faite contre eux."*²²² Il n'existait apparemment pas d'alternative. L'exploitation économique, la domination religieuse, et l'oppression politique ne se confondaient certes pas; mais, tout en relevant de rationalités différentes, ces

²¹⁸ Ballande à Chanrion, 1er novembre 1913, AAN. A. Ballande avait déjà évoqué ce risque trois ans plus tôt: *"Il y aurait aussi à opérer avec tact pour que l'évêché n'ait pas l'air d'une 'dépendance' de la Maison Ballande."* - Ballande à Chanrion, 10 juillet 1910, AAN.

²¹⁹ *La France Australe* (Nouméa), 18 novembre 1902 - Extrait d'un texte du Comité Républicain, signé C. Loupias et C. Michel, cité par A. Ballande dans son article intitulé "Réponse à une infamie". Les accusations énoncées juste avant celle citée dans le texte ne font que reprendre les griefs anciens: *"Que la maison de commerce de M. Ballande est alimentée pour la plus grande part par les capitaux de la Mission mariste. [...] Que la Maison Ballande est la raison sociale sous laquelle se dissimulent les maristes, et à la faveur de laquelle se font les principales opérations commerciales."*

²²⁰ Ballande à Fraysse, 29 octobre 1896, AAN.

²²¹ Ballande à Fraysse, 26 mai 1897, AAN.

²²² Ballande à Fraysse, 2 novembre 1897, AAN.

pratiques s'inscrivaient historiquement dans un même mouvement d'ensemble, se trouvaient étroitement interdépendantes, et concouraient finalement au même résultat. Pour mettre en œuvre des stratégies de pouvoir conformes à ses objectifs propres, chaque acteur social devait se plier aux impératifs du projet colonial; et le moindre manquement à cette obligation pouvait engendrer les pires conflits. Prisonniers du système colonial et des sous-systèmes auxquels chacun appartenait, le marchand et les évêques ne disposaient que d'une marge d'initiative limitée pour définir et conduire leurs actions.

*

* *

Après la mort de Mgr. Fraysse, A. Ballande demanda que les lettres qu'il avait adressées à l'évêque défunt fussent détruites²²³, mais Mgr. Chanrion ne respecta pas ce souhait. C'est grâce à cette indélicatesse que l'histoire de la Nouvelle-Calédonie se trouve, aujourd'hui, riche d'une mine d'informations particulièrement précieuses, car originales et d'une sorte rare²²⁴. Quoi que des lecteurs pressés ou partisans en pensent, le matériel historique que constitue la correspondance de A. Ballande ne nuit pas à la mémoire de son auteur. A l'opposé de l'image caricaturale que réussirent à imposer de lui ses nombreux détracteurs, ce matériel dépeint l'homme d'affaires comme une personnalité complexe et même, tout compte fait, sympathique à divers égards. A. Ballande fut à la fois le marchand rusé et âpre au gain que beaucoup de ses contemporains dénoncèrent, et un homme de bonne volonté, fidèle et généreux, doué d'un certain sens de la justice, et non dépourvu de lucidité et d'esprit d'ouverture. Puissamment influencé par ses intérêts et par les préjugés de son milieu, il participa aux crimes commis par son époque, en partageant avec ses contemporains l'idée que l'introduction de l'économie marchande dans les colonies était synonyme de progrès.

²²³ *"Je me laissais aller avec Monseigneur à des mouvements peu mesurés, que je serais honteux de révéler à d'autres; je vous serais donc reconnaissant de veiller à la disparition complète de ces papiers."* - Ballande à Chanrion, 29 novembre 1905, AAN.

²²⁴ Il faut espérer que les documents relatifs à la Maison Ballande finiront par être rendus publics à leur tour, pour que le portrait de A. Ballande puisse être complété; et, surtout, pour que la connaissance des relations entre les domaines économique, religieux et politique dans la colonie calédonienne puisse être approfondie.